

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 21 avril 2026

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site www.parlement-wallonie.be, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
AUDITIONS	1
Le financement de la rénovation énergétique.....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen.	
Audition de M. Defeyt, Économiste et Membre de Corenove.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove	
Audition de M. Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB).....	3
Intervenants : M. le Président – M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB).	
Échange de vues.....	5
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – M. Yves Evrard – M. Stéphane Hazée – Mme Christie Morreale – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Nicolas Janssen – M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove – M. Chris Massaki Mbaki – M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB).	
Confiance au président et au rapporteur.....	16
REPRISE DE LA SÉANCE	16
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	16
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les garanties à obtenir de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dans le cadre de la réforme du logement ».....	16
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les marchands de sommeil en Wallonie et la protection des locataires vulnérables ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la désignation du manager de crise de la Sambrienne » ;	
Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'insalubrité de logements au sein de la Sambrienne ».....	18
Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Bénédicte Linard – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Christophe Collignon à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la préparation du parc résidentiel wallon aux besoins de 2043 face au vieillissement de la population » ;	

Question orale de M. Christophe Collignon à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le défi de la Wallonie face au manque de logements et la hausse durable du nombre de ménages ».....	21
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de pénurie de kérosène pour le transport aérien ».....	23
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le projet d'installation d'un quartier de la défense à l'aérodrome de Cerfontaine »	25
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'évolution du cadre relatif au développement des communautés d'énergie renouvelable (CER) ».....	25
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la problématique des déclarations d'installation de batterie de stockage chez les prosumers » ;	
Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les batteries domestiques et le risque de perte de compensation pour les <i>prosumers</i> ».....	27
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.	
REPRISE DE LA SÉANCE	29
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)	29
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la Wallonie face à l'urgence d'agir en matière de surprofits énergétiques et de justice sociale » ;	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise énergétique fragilisant la Wallonie et l'absence de réponse politique ».....	29
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Özlem Özen – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la trajectoire climatique des villes wallonnes face aux objectifs climatiques à l'horizon 2030 ».....	31
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	32
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	32
Interpellations et questions orales retirées.....	33
LISTE DES INTERVENANTS	34
ABRÉVIATIONS COURANTES	35

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

Le financement de la rénovation énergétique

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le financement de la rénovation énergétique.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Massaki Mbaki comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Massaki Mbaki est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de M. Defeyt, Économiste et Membre de Corenove

M. le Président. – La parole est à M. Defeyt.

M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, merci de nous accueillir.

L'audition de ce jour trouve son origine dans un colloque que nous avons organisé début janvier et auquel assistaient un certain nombre d'entre vous. L'exposé comporte deux parties, dont la plus importante sera assurée par mon ami André Peters, puisqu'elle abordera la question du financement des politiques que nous proposons.

L'exposé va insister sur la dimension économique de la transition énergétique. Cela ne signifie pas que les autres aspects ne sont pas importants, mais c'est là qu'il y a le plus de possibilités de développement et le plus de possibilités d'attirer des acteurs économiques autour de la transition énergétique.

Dans un instant, mon ami André Peters abordera la question « comment financer ? », avec cinq propositions originales. Cet ancrage dans la dimension économique est d'autant plus marqué que notre exposé ou la proposition démarre dans une expérience de développement économique, à savoir celle de Corenove.

Je remplace, pour ce faire, M. Jonathan Plön, qui devait assurer cette partie de l'exposé.

La méthode Corenove est très simple : c'est un accompagnement serré et suivi des acteurs économiques, en particulier de celles et ceux qui souhaitent rénover leur bien. Cette initiative démarre bien avant d'être soutenue par les pouvoirs publics, mais a finalement été soutenue à la fois par les communes et par la Région wallonne. On accompagne les personnes pour faciliter la mise en œuvre des projets de transformation. À ce jour, 41 communes ont joué le jeu, 4 031 candidats ont profité des services de Corenove pour 44 millions d'euros de travaux et 59 % des candidats n'auraient pas réalisé ces travaux sans accompagnement. C'est quelque chose d'essentiel, même si, entre-temps – Mme la Ministre le sait bien –, on a étoffé des dispositifs d'accompagnement pour ce que l'on peut appeler des ensembliers.

Quelle est la méthodologie développée par Corenove ? La levée des freins techniques et administratifs, être un référent unique pour le citoyen et accompagner la dimension sociale qui est très souvent présente. Cependant, le financement reste un frein majeur. C'est la manière dont on souhaitait introduire cet exposé.

M. le Président. – Monsieur Defeyt, étant donné que vous venez de terminer votre introduction, j'en

profite pour dire que nous avons un souci de projection des *slides*. Néanmoins, chers collègues, ils vous ont été distribués en version papier. Si tout le monde n'a pas reçu un exemplaire, on peut faire des copies supplémentaires pour celles et ceux qui le désirent. Je suis désolé pour ces petites péripéties, mais ce sont les aléas.

La parole est à M. Defeyt.

M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove. – Le dernier point pour introduire la suite, c'est que Corenove a réussi à fédérer un très grand nombre de petites et moyennes entreprises qui travaillent en confiance avec nous. Je rappelle que, malgré l'accompagnement de Corenove, comme c'est le cas pour d'autres structures d'accompagnement, c'est bien celui qui rénove son bien qui choisit ultimement les entreprises avec lesquelles il souhaite travailler.

Parmi les trois constats partagés, le premier est que la rénovation énergétique du bâti n'avance pas assez vite. C'est ce que j'appelle un premier euphémisme. Nous avons d'emblée réfléchi à nos propositions en parlant de bâti au sens large, c'est-à-dire les logements, les bureaux, les administrations, les lieux de production, les lieux culturels et d'enseignement. Je me permets de rappeler que l'appareil statistique est totalement déficient dans ce domaine. Nul ne peut dire aujourd'hui avec certitude combien de logements ont été rénovés de manière sérieuse, combien de pompes à chaleur existent sur le territoire wallon et combien de ces pompes à chaleur sont reliées indirectement à des panneaux photovoltaïques. Enfin, je ne vous apprendrai rien en indiquant que les coûts explosent.

Le deuxième constat est que le système énergétique n'est pas à la hauteur, comme on le voit avec les débats actuels. M. André Peters complétera au sujet des logements. Il y a un problème de planification et d'anticipation. En matière de rénovation énergétique au sens large, on est beaucoup trop dans des politiques qui, de facto, aboutissent à du yoyo. D'ailleurs, ce ne sont pas seulement les politiques qui l'expliquent, mais aussi les circonstances. C'est du yoyo et du *stop-and-go*, ce que le secteur privé, à juste titre, n'apprécie pas. Qui va payer la facture ? D'une manière ou d'une autre, cela passera probablement par une augmentation de la composante non énergétique des factures électriques et, dans une moindre mesure, de gaz.

Le troisième constat – qui, je pense, est partagé – est que les retombées économiques possibles d'une transition énergétique bien réussie sont en deçà, pour le moment, d'un immense potentiel, alors que le marché du travail n'est pas en pleine forme.

Pourquoi faut-il agir ? Il y a, de notre point de vue, sept points essentiels.

- la rénovation énergétique du bâti n'avance pas assez vite. Ce constat est partagé par les acteurs

du terrain, notamment des acteurs de la construction ;

- il faut continuer à faire de la rénovation énergétique une opportunité économique pour la Wallonie. Il faut s'arranger pour maximiser les retombées économiques locales. Nous savons, par exemple, qu'un certain nombre de producteurs wallons de matériaux de construction biosourcés travaillent aujourd'hui très nettement en deçà de leur capacité maximale ;
- il faut accélérer et, en même temps, soutenir les très nombreuses entreprises qui tracent leur chemin malgré les fluctuations du cadre politique ;
- il faut davantage insister sur le contrôle de la qualité des travaux énergétiques pour ne pas gaspiller des ressources rares. C'est peut-être un point sur lequel on n'insiste pas assez aujourd'hui, mais j'y reviendrai dans les propositions ;
- il faut insister sur l'adaptation des infrastructures énergétiques et sur le bâti autre que les logements, qui sont une partie importante de la consommation d'énergie fossile. Cependant, il ne faut pas oublier tout le reste du bâti ;
- il faut innover en matière de financement ;
- il faut, plus que jamais, insister sur les enjeux géostratégiques.

Nous avons huit points dans notre boîte à outils.

Le premier est déjà en route. Si j'ai bien lu les intentions de Mme la Ministre, il s'agit d'accélérer l'obligation de rénover les biens anciens dans un délai de x années après l'achat. En ce qui me concerne, je pense qu'il faut encore accélérer le tempo et réduire le temps entre l'achat et la rénovation du bien.

Ensuite, pour certains investissements, il faut favoriser les prêts de longue durée. Là, nous commençons à entrer dans le vif de notre préoccupation et de nos propositions. Soyons très clairs : même aux prix actuels, il y a des investissements énergétiques qui ne sont pas rentables si l'on ne travaille pas sur la longue durée. Cela peut signifier un emprunt de longue durée.

Si l'on veut redéployer de l'activité économique sur le territoire wallon à l'occasion de la transition énergétique, pourquoi ne pas imaginer de grands marchés pour certains équipements, c'est-à-dire des marchés qui intégreraient une activité et une localisation de l'activité locale ? On le fait pour la défense, pourquoi ne le fait-on pas pour les marchés qui nous concernent ? Par exemple, en matière de pompes à chaleur, il y a un accord avec un fabricant avec une localisation sur le territoire wallon, ne serait-ce que des facilités de services liées à ces investissements.

Du côté du secteur public – c'est une demande qui dépasse très largement le secteur et la problématique de

la transition énergétique –, il faut des droits de tirage pour tout le bâti public, me semble-t-il. Là aussi, je vais donner un exemple : il faut éviter le *stop-and-go* et les effets yoyo. En matière de planification énergétique, le mot « planification » ne doit plus être un gros mot.

Il faut soutenir les démarches d'assemblée comme celle de Corenove. Là, je sais que des choses se sont déjà mises en place et continuent à se mettre en place.

Comme nous y invite un récent rapport – il a déjà quelques mois – du Conseil supérieur des finances, il convient de cibler en fonction des caractéristiques matérielles du bien. Les questions de revenus sont, certes, importantes, mais les caractéristiques doivent aussi nous guider pour décider par quoi on commence et à quoi on donne la priorité. Là aussi, je vais donner un exemple très concret avec le chauffage au mazout.

Enfin, je rappelle qu'il est indispensable d'instaurer un contrôle serré de la qualité des travaux, notamment en matière d'isolation. Le secteur public a ici pleinement sa place pour faire en sorte que ce contrôle se fasse. Nous pensons que trop de travaux de rénovation se font sans certitude que cela va avoir un impact important sur la facture. Or, quand on voit ce que l'on dépense, si le résultat n'est pas assuré dans la durée, il y a un vrai problème de gaspillage des ressources privées et publiques.

Passons maintenant à deux illustrations.

La première est celle de développer des stations STEP. Il y a, en Wallonie, assez de sites pour faire l'équivalent d'une station comme celle de Coo. Cela constitue des réserves d'eau, mais, surtout, c'est le système idéal pour réguler le réseau électrique sans gaspiller des ressources rares.

Si l'on veut développer les stations STEP en Wallonie – je ne suis pas sûr d'ailleurs que tous les sites soient nécessairement économiquement rentables –, on ne développera pas ce type d'investissement sans emprunts à long terme et sans engagement à long terme des pouvoirs publics.

Le deuxième exemple nous est donné par l'actualité, mais je l'avais déjà dit *in tempore non suspecto* lors de notre colloque du mois de janvier. Au niveau de la planification, je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, mais le mazout est l'énergie la plus polluante et dont les prix font le plus le yoyo. Pourquoi, par exemple, ne pas planifier de commencer par éliminer le mazout dans notre Région ? Je ne dis pas que les autres types de rénovation ou les autres types d'investissements dans le logement ne sont pas intéressants, mais si l'on commençait par cela.

Pourquoi l'intérêt ? Beaucoup de personnes, qui se chauffent au mazout, habitent à la campagne ou dans des zones semi-rurales. Ce sont des maisons sur lesquelles on peut installer des panneaux. On peut, avec

des panneaux, installer des pompes à chaleur, lesquelles auraient été commandées par un grand marché public soutenu par la Région wallonne. De la sorte, on pourrait remplacer le mazout sans effets négatifs – trop négatifs ou trop importants – sur les personnes concernées. Voilà un exemple de planification et d'investissement qui ne se fera pas si l'on ne travaille pas dans la durée.

Je demande à M. Peters de compléter avec cinq mesures pour financer un programme de rénovation immobilière pour la transition énergétique.

Audition de M. Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB)

M. le Président. – La parole est à M. Peters.

M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB). – Effectivement, le groupe Corenove m'avait contacté, il y a quelques mois, en me disant : « André, peux-tu nous trouver quelques milliards ? » Je me suis cassé la tête et je me suis dit que l'on allait essayer de trouver ces quelques milliards. Parfois, en réfléchissant, il y a peut-être des pistes intéressantes.

Ici, nous en avons relevé cinq. Ce ne sont pas les seules mesures possibles. Seule notre imagination nous limite et l'humanité est suffisamment imaginatrice pour inventer plein de choses intéressantes.

La première mesure, que vous connaissez tous, c'est la mobilisation du fonds social Climat dans le cadre de l'ETS2, mais ce n'est pas une nouvelle mesure. Ce cadre ETS2, mis en place par l'Union européenne, est en cours de développement. Il y a quelques difficultés aujourd'hui face aux prix de l'énergie et il y a des tendances parfois à vouloir reculer sur ce plan. En tout cas, il est toujours d'actualité. Pour la Wallonie, il y a 727 millions d'euros pour la période 2026-2030, avec une contribution de la Région, ce qui fait qu'en moyenne 182 millions d'euros seraient disponibles par année. On peut en affecter une partie à la rénovation du bâti. C'est une première mesure, mais il n'y a rien de neuf. C'est simplement une mesure de rappel.

La deuxième mesure, à laquelle je crois très fort, c'est la mobilisation de l'épargne publique via un partenariat public-privé. L'idée serait de créer un fonds de créances d'investissement en créances hypothécaires cogéré par le secteur public – on pense particulièrement à la Société wallonne du crédit social – et le secteur privé, en particulier le secteur de l'assurance.

Il faut savoir que le secteur de l'assurance a aujourd'hui des réserves financières de l'ordre de 450 milliards d'euros. C'est l'investissement en assurances vie, assurances-groupes, épargnes-pensions, et cetera, du secteur de l'assurance. Ce secteur est, par définition, le secteur de la longue durée. À l'inverse du

secteur bancaire, plutôt orienté sur le court terme, le secteur de l'assurance est philosophiquement, intrinsèquement orienté sur la longue durée. Les assurances vie, c'est 30, voire 40 ans ; il en va de même pour les assurances-groupes. Ce secteur est particulièrement touché par tous les problèmes climatiques.

On se souvient du sinistre de la vallée de la Vesdre. On a dû mobiliser le secteur de l'assurance. Ce secteur se trouve en difficulté aujourd'hui, avec une position relativement difficile, où il se demande si son business ne va pas disparaître dans les prochaines années, avec l'augmentation des primes et des dégâts à assumer. Il se pose un certain nombre de questions.

Nous sommes allés voir ce secteur. Nous sommes allés voir Assuralia, qui est tout à fait intéressé par le développement d'un partenariat avec le secteur public pour la mise en place d'une solution de ce type. La configuration de la solution n'est pas fixée. Nous n'avons pas de mandat pour le négocier avec le secteur de l'assurance. Il y aurait moyen. L'accueil que nous avons reçu était très positif. Ils ont dit : « Cela nous intéresse d'investir avec le secteur public, moyennant un certain nombre de garanties ». C'est une bonne possibilité.

Cette possibilité a un avantage. Du point de vue budgétaire, elle permet de ne pas entrer dans des difficultés budgétaires, des déficits, et cetera. Il y a un effort à faire de chaque côté. Du côté du secteur de l'assurance, ils sont prêts à faire cet effort ; il reste un petit effort du côté des autorités publiques.

Il y a peut-être moyen de configurer une solution qui permettrait d'avancer avec un plan. Il faut absolument un plan crédible sur la longue durée avec ce secteur. Ce serait un partenariat public-privé, sans trop d'impacts du point de vue budgétaire.

Troisième possibilité ou proposition, c'est une modification du cadre hypothécaire pour faciliter le crédit à la pierre. Les investissements en question sont des investissements de longue durée. Ils nécessitent un cadre hypothécaire plus ou moins adapté à cette longue durée, notamment en ce qui concerne la transmission du patrimoine d'une génération à l'autre.

On devrait imaginer que les emprunts faits par une génération soient transmis à la génération suivante, de telle façon que les héritiers d'un bien immobilier puissent être héritiers à la fois de l'actif – le bien immobilier – et du passif – le crédit qui l'accompagne. Sinon, cela risque de mettre ces héritiers dans des situations très difficiles. Il y a une réflexion à avoir.

Ce n'est peut-être pas au niveau régional qu'il faut définir ce cadre hypothécaire. Je ne suis pas suffisamment spécialiste des arcanes institutionnels pour savoir où exactement cette matière se gère. Il y a une

réflexion à avoir sur cette facilité de transmission du crédit de génération en génération.

C'est aussi un cadre qui serait intéressant pour les associations de copropriétaires. Certains bâtiments sont des bâtiments d'appartements. Il faudrait plutôt faciliter l'octroi de crédits à l'association des copropriétaires plutôt qu'aux copropriétaires individuellement qui sont tenus par la copropriété dans un système de solidarité. Il suffit que l'un ou l'autre propriétaire ait une difficulté pour que l'ensemble de l'immeuble ne puisse pas avancer.

Il y a des solutions à chercher, notamment du côté de la mise en place de garanties de défaillance de l'un ou l'autre propriétaire dans les associations de copropriétaires. On pourrait imaginer, dans un bâtiment avec 10 appartements où un ou deux copropriétaires sont en difficulté, de mettre en place un système d'assurance qui permettra de garantir le prêt pour les huit autres. Les huit autres ne sont pas entraînés dans la difficulté des deux premiers.

Ensuite, une proposition tout à fait originale serait une mobilisation budgétaire, mais différée. C'est ce que nous avons appelé CIGD2 : la création d'un crédit d'impôt différé cessible et divisible. Le crédit d'impôt est une mesure que vous connaissez bien. C'est le droit à une déduction fiscale que l'on accorde aux personnes qui font certains investissements.

L'idée est de dire que l'on donne le crédit d'impôt non pas au terme d'un an lors de la déclaration fiscale, mais on l'octroie immédiatement sous forme d'un bon à tirer sur une caisse. Puis, ce crédit d'impôt peut être transféré, donc peut être utilisé comme un moyen de paiement par celui qui effectue les travaux.

Supposons que je fais des travaux et je reçois de la Région un crédit d'impôt de 5 000 euros. Je peux, avec ce crédit d'impôt, payer un entrepreneur qui, lui, peut le faire valoir auprès de la Région wallonne dans ce que nous avons appelé ici un « différé ». Dans les deux ou trois ans, l'entrepreneur ayant ce crédit d'impôt peut éventuellement l'utiliser chez son fournisseur pour acheter des fournitures ou aller à la station-service pour faire le plein de sa camionnette, et cetera. Le crédit d'impôt est un à-valoir sur l'autorité publique qui peut être utilisé pendant un certain temps – deux ou trois ans, cela dépendra du différé que l'on veut –, qui peut circuler comme une espèce de monnaie complémentaire au niveau de la Région et qui peut être présenté ultérieurement aux autorités publiques en paiement d'impôts ou de taxes, de redevances, et cetera.

Il est donc ici question d'un crédit d'impôt différé, cessible et divisible. Il est divisible parce que, si je reçois un crédit d'impôt de 5 000 euros, je dois pouvoir le diviser et utiliser, par exemple, 1 000 euros avec un fournisseur, 2 000 euros avec un autre fournisseur, ou même 100 euros pour faire mon plein d'essence, si ma

station-service accepte ce crédit d'impôt comme moyen de paiement. Une mesure similaire a eu beaucoup de succès en Italie – avec un certain nombre des difficultés, certes –, avec un effet très important sur le contexte économique italien.

Une cinquième mesure envisageable, mais plus difficile à mettre en œuvre, c'est de modifier la mission de la banque centrale, en l'occurrence la Banque nationale de Belgique. Il s'agit, en invoquant le contexte actuel ou le contexte de guerre, de mobiliser les moyens de la banque centrale sous forme de prêts sans intérêt ou de prêts à taux réduits. En définitive, il s'agit de notre argent. On pourrait imaginer, pour un volume ou un plan particulier, dans un cadre bien précis, de mobiliser certains moyens de la banque centrale sous forme de prêts à taux réduit, ou même de bénéficier d'une subvention de la banque centrale. Cela se justifierait en affirmant que nous, en tant que nation, en tant que pays, nous avons le droit de tirer sur notre banque centrale un certain montant toujours bien cadré. C'est ce que j'ai appelé « la monnaie volontaire » dans un livre publié il y a maintenant deux ans sur ce sujet. Il y aurait ainsi un volume monétaire que l'on pourrait mettre en place par la banque centrale pour des objectifs tout à fait précis.

Voilà cinq mesures pour financer un programme de rénovation immobilière et d'autres investissements comme les STEP.

Échange de vues

M. le Président. – Merci pour la concision de votre présentation. J'espère que les députés seront à la hauteur et qu'ils ne seront pas avares de questions.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Cela a été fort vite. D'abord, je veux vous remercier pour vos exposés. On sent effectivement que la matière est très maîtrisée. Je commencerai par dire que je partage votre sentiment à la fois sur l'urgence et sur l'importance de l'enjeu. Surtout en Wallonie, le bâti est extrêmement ancien. Nous avons des objectifs climatiques à rencontrer et, pour atteindre certains d'entre eux, nous devons isoler massivement. Il y a un consensus là-dessus. Ce que vous proposez, ce sont effectivement des pistes intéressantes, qui doivent être éprouvées.

Ce qui a retenu mon attention, ce sont notamment les partenariats public-privé. Vous évoquez la mobilisation de l'épargne privée, particulièrement à travers le Fonds des assurances et la Société wallonne du crédit social. Or, si l'on veut mobiliser l'épargne privée, il faut un rendement. Cette question a-t-elle été étudiée ? On sait que, en Wallonie et en Belgique, il y a beaucoup d'argent sur les comptes. Comment envisagez-vous la possibilité d'activer cela ? Dans quel type de produit – personne n'est philanthrope – pourrait-

on mobiliser cette épargne privée ? Comment voyez-vous, de manière plus détaillée, un fonds qui assurerait un certain rendement ?

Dans votre exposé, vous avez beaucoup évoqué le bâti existant. On connaît les possibilités ; quand on a une maison quatre façades et que l'on a certains moyens, on passe effectivement aux pompes à chaleur, comme vous en avez parlé. Par contre, dans les villes, c'est assez compliqué, car il y a un bâti extrêmement ancien et des quartiers défavorisés. À titre personnel, il m'apparaît plus intéressant de déconstruire et de reconstruire. Dans la philosophie, il faut aussi intégrer le fait qu'il faut habiter autrement. Vous êtes-vous penché sur cette matière ? Habiter autrement implique notamment de faire en sorte d'avoir de plus petites surfaces et d'accepter, même dans des villes moyennes, que l'on puisse monter en étages. Une difficulté psychologique que je constate sur le terrain, c'est que, souvent, nos fonctionnaires délégués ne veulent pas arriver à une certaine hauteur dans une rue. À mon sens, il faudrait mobiliser moins de surface et ne pas hésiter à déconstruire et reconstruire.

Je ne veux pas être trop long – pour répondre au président –, mais j'avais encore une question technique. Je trouve les pistes intéressantes, mais il me semble compliqué de mobiliser l'épargne privée ; il faut vraiment que le produit soit compétitif, car l'épargnant est très regardant, surtout dans une période d'incertitude. Pour le reste, j'ai cru comprendre que c'est M. Defeyt qui me répondra à propos de la modification de la conception de la façon d'habiter.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci pour votre exposé. On a voulu que ces auditions se fassent à travers un échange le plus constructif possible. On vous rejoint en ce qui concerne les enjeux, notamment l'augmentation du rythme des rénovations. Ce sont des constats factuels et il n'y a vraiment aucun problème à ce niveau. Les effets yoyo traduisent une volonté de s'orienter vers plus d'efficacité, ce qui paraît indispensable.

Un élément me semble fondamental dans la réflexion : dans le domaine des économies d'énergie, la question des emprunts est généralement très spécifique, puisque l'on peut dire que ces emprunts sont productifs. Si je prends l'exemple d'un dossier dont on parle beaucoup à la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'économies d'énergie, à savoir les vieux modules RTG, le calcul est vite fait. Entre investir dans un bâtiment neuf et payer des centaines de litres de mazout pour chauffer les étudiants, le choix est vite fait. C'est en cela que votre réflexion sur les assureurs et les capitaux disponibles, qui pourraient aider à financer cela à travers des partenariats public-privé qui sortiraient du champ de la dette, est une piste à creuser pour les bâtiments publics, mais aussi de manière plus large.

En ce qui concerne les droits de tirage, on est assez d'accord avec vous. C'est évidemment la volonté de la ministre, puisque, dans le cadre des pôles Logement, la mécanique qui sous-tendra les financements est ce principe de droit de tirage.

Vous évoquez la suppression du mazout. On l'entend bien. Je crois que les différentes expressions politiques de ces derniers mois et de ces dernières années tendent à s'orienter là où c'est évidemment possible.

Quelques questions en ce qui concerne votre fonds d'investissement public-privé. Il y a là une réflexion et, philosophiquement, ce n'est pas ma formation qui est opposée au partenariat public-privé. De quelle manière voyez-vous son articulation ? Vous avez évoqué la question de *social bonds* environnementaux. Je parle à un spécialiste des affaires bancaires. De quelle manière peut-on créer un fonds pour qu'il soit concurrentiel par rapport à des fonds classiques sur le marché, au niveau européen ? Au-delà de la volonté des investisseurs, comment peut-on le rendre plus séduisant ?

En ce qui concerne l'articulation des différents outils, notamment le crédit à la pierre, en quoi, hormis le nom séduisant et très vendeur, cela se différencie-t-il des outils existants actuellement – le crédit classique, le crédit hypothécaire ou autre ?

J'ai un gros problème de compréhension par rapport à votre crédit d'impôt différé. Tout cela a l'air très séduisant, mais, au final, quel que soit le mécanisme, il y a toujours quelqu'un en bout de chaîne qui paie l'addition. J'entends bien que l'idée est de différer, de ne pas demander le remboursement et de transmettre quelque part un chèque de valeur.

Dans le rapport, vous aviez également évoqué votre question de création d'une monnaie spécifique. Je dois vous dire que l'on est nettement moins convaincus, parce que l'on ne voit pas très bien en quoi l'intérêt de cette monnaie différente permettrait de rencontrer plus facilement les objectifs. Vous avez dit que l'Italie était un exemple en la matière. Vous avez pris soin, à travers votre honnêteté intellectuelle, de dire que ce n'est pas sans écueils. On a le concept, je salue la réflexion et il ne faut pas fermer de portes, mais je crains que l'on en arrive à des mécanismes où, comme on le voit avec les certificats verts, au final, c'est tout de même l'ensemble des citoyens qui ont dû payer l'addition, même si l'intention était louable au départ.

Ensuite, vous évoquiez aussi une action spécifique sur les marchés, une relocalisation des entreprises, et cetera. Cela est louable, mais la question est de voir de quelle manière cela s'inscrit dans le cadre européen pour respecter les principes de libre concurrence.

Vous n'évoquez pas dans votre plan, volontairement ou non, tout ce qui concerne le développement des filières. En ce qui concerne le chanvre, par exemple, qui avait énormément d'atouts sur le plan de l'isolation

énergétique, on voit à quel point cela a été un flop pour la Wallonie parce que l'on a développé l'outil sans développer le volet commercial et la manière d'écouler les produits. Ne pensez-vous pas que, à ce niveau-là, il y a un travail de fond par rapport aux filières existantes ? Ce sont souvent des matériaux plus chers, mais, si l'effet est immédiat sur le plan financier, on doit pouvoir convaincre les utilisateurs.

Enfin, dernière question qui était intéressante dans les *slides*, vous avez évoqué la cartographie STEP, qui démontre votre volonté d'avoir une approche « multihorizons » et transversale. Avez-vous une idée du nombre de sites, des potentiels ?

Ce n'est pas tout à fait de l'isolation, mais c'est un stockage d'énergie à Coov, comme vous l'avez très bien dit. C'est une des réponses, parce que l'industrie des batteries n'est pas encore à la hauteur des enjeux. Voilà les quelques questions que je voulais vous poser, en vous remerciant encore pour vos réponses à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – À mon tour, je remercie également les intervenants. Lorsque plusieurs parlementaires de différents groupes avaient participé au colloque que vous avez organisé, on voyait qu'il y avait un intérêt d'amener certaines idées assez nouvelles, pas nécessairement pour dire : « C'est clé sur porte, on peut la mettre en œuvre une semaine plus tard », mais pour ouvrir les fenêtres par rapport au débat. Céline Tellier avait relayé cette demande ; je tente de la remplacer puisqu'elle est en congé de maladie actuellement. Je ne dois pas faire de dessin sur le contexte par rapport à la crise énergétique amplifiée ou mise en exergue par la guerre en Iran et ses conséquences, la crise climatique et la crise sociale. Vous avez aussi pointé le potentiel majeur en termes d'emplois et la nécessité d'accélérer cette évolution.

Attention, cette accélération n'est pas nécessairement consensuelle puisque nous entendions, il y a quelques jours, le ministre-président s'exprimer sur le sujet avec des propos qui nous ont inquiétés, mais c'est un autre débat.

J'ai envie d'abord de centrer mes questions sur les éléments relatifs au financement, puisque c'est le cœur du message : ouvrir les fenêtres et tenter d'élargir le cadre par rapport à des investissements productifs, mais où il faut concilier l'enjeu avec le temps long pour dégager les disponibilités financières et budgétaires nécessaires.

J'en viens à des questions pour aller plus loin dans la mise en œuvre ou les étapes visant la mise en œuvre. Je commence par le prêt à la pierre, puisque la première option est déjà connue : le fonds social Climat. On peut en parler et l'on peut aussi interroger la ministre, mais ce n'est pas ici l'objet. Le prêt à la pierre est une des idées les plus inédites et prometteuses puisqu'elle

permet, de mon point de vue, de dépasser les échéances habituelles en tenant compte de l'actif qui est là avec le bâtiment qui, par hypothèse, est valorisé par les investissements réalisés.

Avez-vous des signaux positifs ou des éléments d'accroche par rapport au pouvoir fédéral puisque, sauf erreur de ma part, la législation en la matière me semble située au niveau fédéral ? Ce serait intéressant, si la ministre a déjà des éléments de réflexion, de voir si la Wallonie a elle-même, dans ses compétences, des points d'accroche. Peut-être avez-vous vu des signaux à exprimer sur ce sujet, parce que vous y avez plus réfléchi que nous ? C'est pour cela que nous vous avons invités de manière intéressée. Bref, points d'accroche au niveau de la Région et signaux positifs au niveau fédéral par rapport à cet enjeu.

Pour ce qui concerne le fonds d'investissement en lien avec les assurances, vous avez évoqué, Monsieur Peters, des contacts avec le secteur. Qu'en est-il de la prise de risque ? Si le secteur est juste d'accord de prêter de l'argent à la Wallonie, ma foi, il y en a d'autres aussi et l'intérêt devient fort limité. Sont-ils prêts à s'engager par rapport à l'actif que cela représente et au fait que cela impacte aussi leur risque comme assureurs en cas de catastrophe climatique ? Y a-t-il des éléments de solution pour ce qui intéressera alors tout ministre du Budget respectable ? Pour ce qui concerne le crédit d'impôt différencié, cela ne s'apparente-t-il pas à une création de monnaie ? Y a-t-il des leviers de compétences dans les compétences régionales ? Je ne vais pas plus loin sur l'hypothèse de BNB, M. Peters a en effet bien contextualisé les choses. Cela dépend de modifications européennes. Je les partage profondément, mais elles sont plus loin de nous en termes de capacité d'action dans le court terme.

J'ai peut-être une idée complémentaire parce que vous n'en avez pas parlé : n'y a-t-il pas aussi – en plus, il ne s'agit pas de remplacer l'une par l'autre, parce que le chantier est gigantesque – des possibilités par rapport à ce qui tourne autour du démembrement du droit de propriété, ce que l'on pourrait appeler un tiers financement avec un transfert partiel de propriété ? J'ai cru comprendre – en tout cas, c'est ce que mon collaborateur m'a indiqué – que la France y travaillait et qu'il y a peut-être même déjà en Wallonie des expérimentations qui se réfléchissent où la nue-propriété sert davantage à financer en garantie, voire en transfert de propriété, et le propriétaire de départ continue à profiter, potentiellement pour une longue période, de l'usage du bien.

C'est une question complémentaire à la question clé du financement.

À côté de cela, vous avez évoqué l'enjeu des stations de transfert d'énergie par pompage, dont M. Evrard a également parlé. Je ne dis pas STEP, parce que cet acronyme me fait davantage penser aux stations

d'épuration. Avez-vous été plus loin que nous renseigner l'idée ? Autrement dit, avez-vous déjà des hypothèses de localisation ou de financement par rapport à l'intérêt de la démarche, absolument manifeste sur le plan du système énergétique lui-même ? La ministre est bien convaincue de la nécessité d'aider le réseau à faire face aux pointes de production.

Je poursuis avec le propos de M. Collignon sur l'élargissement de la réflexion à l'habitat autrement. Là aussi, j'ai envie de vous entendre. Il ne s'agit pas nécessairement de déconstruire ; M. Collignon a pointé – je le rejoins – les contraintes administratives ou culturelles, ainsi que la nécessité de concevoir la production de logements de plus petite taille, qui correspond aussi à l'évolution démographique attendue de la population. Cela peut aussi se faire par des partages ou des divisions de logements existants sans nécessairement devoir tout déconstruire, ce qui a aussi un coût environnemental et économique. En tout cas, ce sont des options qui doivent être examinées en parallèle.

Pour terminer, je ne résiste pas à l'envie – vous répondrez ou non selon votre perception – de vous amener sur un terrain plus politique par rapport à la réforme attendue pour le mois d'octobre. On a entendu la volonté du Gouvernement de tout centrer sur l'enjeu du prêt. N'y a-t-il pas là des limites ? Le Conseil économique, social et environnemental, dans son récent avis, a d'ailleurs attiré l'attention sur la nécessité de garder une partie des primes pour certains publics. Avez-vous des réflexions à partager en la matière ?

Je m'interroge aussi sur les coopératives, puisque l'on a récemment vu le Gouvernement fédéral saquer la logique d'un intéressement au soutien à la démarche de la coopérative citoyenne. Comme Corenove est elle-même une coopérative, avez-vous des atouts à partager quant à l'intérêt de ce modèle pour la société ?

Je suis allé au plus synthétique, Monsieur le Président, en cherchant à permettre à nos interlocuteurs de nous éclairer sur ces différentes dimensions.

M. le Président. – Merci, Monsieur Hazée, de veiller à ce que les interlocuteurs aient bien le temps de répondre.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci à la fois pour cette discussion constructive, pour ce que vous avez apporté comme éléments neufs et pour ce brainstorming. Je sais que vous avez forcément des sensibilités personnelles, mais on essaie ici de dézoomer et de réfléchir ensemble.

Dans ce que vous avez dit, la planification me semble importante. On a testé des pistes ; certaines n'ont pas fonctionné et de nouvelles autres arrivent. De ce point de vue, vos solutions sont intéressantes et nous font réfléchir à d'autres.

C'est vrai que c'est extrêmement important pour le climat, mais aussi pour le social. Comme vous l'avez évoqué d'emblée, Monsieur Defeyt, c'est sûr que les gens qui sont aujourd'hui dans des passoires énergétiques et qui sont les plus précarisés sont aussi ceux qui n'ont pas de chance, parce que ce sont eux qui casquent le plus en termes de dépenses énergétiques, puisqu'ils n'ont pas d'autre choix que de dépendre des énergies fossiles et, potentiellement, de subir l'augmentation des prix de l'énergie.

Je vous rejoins sur ce que vous avez dit à propos des déchets et du réemploi, c'est-à-dire la réutilisation de certains matériaux. Je le dis pour le cabinet de la ministre et la ministre elle-même, dont je salue la présence aujourd'hui, puisqu'elle n'était pas obligatoire. Hier, par exemple, j'ai visité Recma, une société d'économie sociale qui reprend notamment les déchets de panneaux photovoltaïques. On m'y a expliqué que c'était considéré comme un déchet alors que l'on pourrait faire de la réutilisation. Plutôt que de broyer spécialement ces matériaux, ils arrivent à produire une valeur ajoutée en réutilisant les terres rares, le silicium, et cetera. On pourrait ainsi améliorer à la fois le traitement, le flux et la plus-value pour que ces biens, qui sont rares, puissent rester chez nous. Pour cela, à mon avis, il y aurait peut-être quelques modifications législatives et réglementaires qu'il serait intéressant d'aborder et qui, à mon avis, feraient consensus.

Sur la planification, je ne veux pas du tout instrumentaliser la discussion, parce que ce n'est pas l'objectif et parce que je m'y suis engagée.

On réfléchit parfois en se demandant que choisir entre prime et prêt. Il me semble qu'il est logique de se dire qu'une prime est meilleure parce que tout le monde ne peut pas prétendre à un prêt. Je prends le cas de la commune de mon excellent collègue, bourgmestre de Binche, Laurent Devin. Si l'on a une habitation à 120 000 euros mal isolée, pour laquelle on doit faire un prêt, qu'elle est en PEB F et qu'il doit passer en B, ce qui est la norme, cela coûte en moyenne 105 000 euros. Si la personne pouvait faire un prêt de 105 000 euros, elle n'achèterait pas une maison à 120 000 euros. Sa capacité financière est assez faible, à mon avis. Comment lève-t-on ce frein ?

Vous avez évoqué une solution qui me semblait innovante sur la Banque centrale européenne. On a déjà utilisé des leviers spécifiques, mais, au niveau européen, la question du logement est à l'agenda aujourd'hui. L'Europe ne considérerait pas que la question du logement relevait de ses compétences. Or, on sait que la question du prix du logement aujourd'hui est fondamentale dans des besoins de base. La question de l'isolation des bâtiments y est intrinsèquement liée. Utiliser des leviers comme la BCE me semble une piste vraiment intéressante : le soutien de la Banque centrale européenne, la monnaie volontaire et, pour certains, les prêts à très faible taux. La BCE a déjà mobilisé des

instruments monétaires non conventionnels à très grande échelle pour stabiliser les marchés ou pour soutenir le système financier pendant la pandémie. La BCE a déjà racheté des titres dans le cadre de programmes d'assouplissement quantitatif. La question politique est donc légitime. On a des instruments exceptionnels qui peuvent être mobilisés pour stabiliser financièrement et qui pèsent moins ou pas sur la Région. Pourquoi ne pourrait-on pas l'adapter ou l'orienter pour financer la transition, la rénovation énergétique, les réseaux et les infrastructures publiques ? Le cadre juridique ne permet toutefois pas, aujourd'hui, un financement monétaire direct des États ou des Régions. C'est interdit, à travers un certain nombre d'articles, d'accorder ces prêts. Cette piste doit être portée comme une orientation politique. J'ai l'impression que cela pourrait faire consensus en notre sein.

Je trouve intéressant ce que vous dites sur la rénovation. En gros, vous dites que l'on ne peut pas tout rénover, parce que, parfois, rénover c'est trop cher et il vaut peut-être mieux reconstruire. Souvent, les opérateurs viennent sur ce choix à faire. Quand vous dites, par exemple, que l'on doit prioriser sur le mazout, c'est une réflexion intéressante. La ministre parlait du plan qu'elle va présenter en octobre et a déjà évoqué quelques pistes en disant qu'elle préfère que l'on remplace tout d'un coup et que l'on s'engage à travers un prêt pour faire l'ensemble de la réduction de l'isolation. L'avantage est que tout est fait d'un coup, mais le désavantage est l'accès financier compliqué et qui ne rencontre pas ce que vous avez dit sur la priorisation du mazout. Faut-il tout faire ou faire progressivement ? Si l'on a une solution financière, on peut tout faire, mais si l'on n'en a pas, ne vaut-il mieux pas le faire progressivement ? Comment pourrait-on alors faire pour reconstruire plutôt que de rénover ? Ce sont des choix politiques difficiles à prendre. Ce sont des choix sociétaux difficiles et il faut avoir le courage de réfléchir à ces choix ensemble.

Vous avez évoqué les assurances-groupes et les fonds de créances. J'ai l'impression que l'on avait déjà tenté des choses précédemment et que cela n'a pas donné de résultats suffisamment concluants. Qu'aurait à gagner le public en investissant ? Avez-vous estimé financièrement ce que ce type de mesure coûterait ? Si la Région garantissait le pourcentage en disant que l'on a un retour sur investissement de 3 %, cela reviendrait-il moins cher que de faire les travaux soi-même ?

La question des tiers investisseurs, j'avais l'impression que cela n'avait pas vraiment marché. C'est un truc auquel on pensait beaucoup. Pouvez-vous nous dire pourquoi ? Y a-t-il une autre manière de s'y prendre ?

Les *community land trusts*, j'ai l'impression que cela ne fonctionne pas non plus, alors que c'était une bonne idée, au niveau de la propriété, de dire que l'on n'a pas besoin d'être propriétaire du sol pour construire.

Sur l'ETS2, dans les nouveaux éléments qui arrivent, si l'ETS2 dépend du gaz, vous dites que l'on ne doit plus faire le mazout, mais on ne doit plus faire le gaz non plus. Or, dans les villes – parce que vous parliez des villages et des communes plus rurales –, c'est principalement au gaz que les gens sont raccordés. Cela regroupe aussi les habitats verticaux, les immeubles à appartements pour lesquels la transformation énergétique est peut-être un peu plus compliquée. Le cas échéant, que doit-on rajouter ? Même si l'on sent bien que l'on va vers un report de l'ETS2, il faut quand même se préparer. Si ce n'est pas pour 2028, ce sera peut-être pour 2030, mais on y sera vite. On est presque le nez dessus. Il faut toujours anticiper à deux ou trois ans.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je voudrais remercier MM. Defeyt et Peters pour leur travail excessivement intéressant. Il y a plusieurs axes : l'axe environnemental, afin de quitter l'énergie fossile de manière intelligente et bien planifiée, et l'axe économique, parce que des solutions sont apportées pour permettre d'améliorer et de favoriser le pouvoir d'achat. Cela touche évidemment – on monte d'un cran – à la géopolitique, avec ce que l'on vit aujourd'hui. Cela vise l'autonomie, avec des systèmes comme les pompes à chaleur, les panneaux photovoltaïques et autres. Cela concerne aussi la logistique des réseaux, parce que des personnes sont situées dans des zones où elles n'ont pas nécessairement l'alimentation. Il faut donc y penser.

Il y a aussi la solidarité, avec un focus sur les populations précarisées et les communautés d'énergie. M. Collignon a rappelé l'importance de la cohérence avec la législation. On a aussi parlé du bâti plus élevé.

J'ai quelques questions supplémentaires à ce qui a déjà été dit. Parmi les outils de financement de la rénovation énergétique, quels sont les plus rapidement opérationnels ? Si vous deviez les prioriser, quelles mesures mettriez-vous en œuvre en premier par rapport aux cinq mesures proposées ?

Le crédit à la pierre est très intéressant parce qu'il prolonge la durée – 50 ans. Est-il réaliste d'engager des ménages sur des durées longues de ce type ? Quand on voit les statistiques d'évolution des familles, cela ne doit pas être simple à mettre en place, mais c'est évidemment une solution quand on voit ce que coûte l'installation de pompes à chaleur et de panneaux photovoltaïques. Il faut des durées plus importantes. Comment gérer la transmission du crédit lors des ventes ? Je viens d'en parler. Les institutions financières sont-elles prêtes à porter ce type de produit ?

Enfin, par rapport à votre expérience et à votre travail que j'apprécie énormément, avez-vous des retours d'expérience comparables dans d'autres régions où ces modèles seraient mis en place ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je m'associe aux remerciements de mes collègues par rapport au travail, aux rapports et aux innovations que vous apportez aujourd'hui. Vous avez commencé l'exposé par un élément important : on parle beaucoup de logement et on oublie tout le secteur public. En effet, il faut travailler sur ces deux aspects. Quelque part, il est important que le public montre le bon chemin.

Je voulais repartir au départ de questionnements sur les trois acteurs importants dans le secteur de la rénovation et par rapport aux mesures que vous proposez. Pour la première, je pense non seulement aux publics précarisés, mais aussi aux locataires. Ils ne sont pas à la manœuvre en matière de rénovation. Comment peut-on garantir que les mécanismes proposés profitent bien à ce public plus fragilisé ?

Concernant les administrations publiques, sont-elles actuellement en capacité opérationnelle de déployer tous ces plans ? Si l'on veut les associer et si elles ne sont pas en capacité opérationnelle, quelle serait la priorité à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif ?

Le troisième volet dans la rénovation concerne évidemment le secteur de la construction. L'objectif est important, car il s'agit de 65 000 logements par an. Ce n'est pas rien.

Au travers des propositions de financement que vous évoquez, cela permet d'éviter cet effet yoyo. Nous avons 65 000 logements au minimum et vous dites qu'il faut accélérer. Que devrions-nous mettre en place rapidement pour atteindre ces objectifs ? On peut avoir les mécanismes de financement et les objectifs, mais il faut que la mécanique générale se mette en œuvre pour atteindre cette massification de rénovation.

Ensuite, mes questions portent vraiment sur vos propositions. Je reviens un peu à ma première question : comment intégrer tous ces dispositifs pour des ménages sans capacité d'emprunt ? Cela doit être un public cible. Ce sont les premiers qui vivent dans des passoires énergétiques, avec les locataires qui ne décident pas des rénovations.

Vous avez évoqué l'expérience italienne en évoquant des mesures de prudence, mais je voudrais que vous détailliez un peu plus cet aspect.

En matière de partenariat public-privé, je trouve l'idée très intéressante. Comment peut-on attirer des investisseurs privés en dehors du secteur assurantiel, sans envisager une garantie publique importante ? Faut-il développer des garanties publiques spécifiques pour

encourager ces prêts à la rénovation ? Puisque vous êtes du secteur, vous avez la connaissance du terrain. Les banques sont-elles prêtes et suffisamment mobilisées pour financer massivement ce secteur de la rénovation ?

Par rapport à votre dernière proposition sur l'implication, le soutien de la BCE, je relaie ce que Mme Morreale disait : est-ce compatible actuellement avec les traités européens ? Si cela ne l'est pas, cela va s'inscrire dans un temps plus long. Je rejoins la question de mon collègue : quelle est votre priorité par rapport à votre proposition de financement ?

Au sein de cette Commission, on discute énormément du soutien. Le Gouvernement a enclenché cette réforme de primes, et l'on s'oriente plus vers des prêts ou des prêts cumulés avec des primes. Dans cette réflexion, ne serait-il pas plus pertinent de conditionner davantage les aides à des résultats de performance énergétique réels, et pas uniquement sur papier ? Ce n'est pas lié à des effets d'aubaine, mais pour que tous les moyens financiers et toutes les aides apportées par le public soient réalisés et aient un impact concret sur les ménages.

Ma dernière question concerne votre proposition de faire un focus sur l'énergie fossile, à savoir le mazout. C'est un enjeu important. Cette logique pourrait-elle se coupler avec une rénovation davantage par quartiers ? La ruralité est l'essentiel du territoire wallon. On a certes de grandes villes, mais l'ensemble du territoire wallon est rural. Comment voyez-vous l'opérationnalisation de cette logique ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – J'ai trois questions en complément notamment de ce qu'a dit mon collègue. Premièrement, dans le rapport, vous proposez de conditionner les marchés publics, par exemple, à l'implantation de sites en Belgique ou dans notre Région.

Selon vous, est-ce compatible avec le droit européen des marchés publics et de la concurrence ? Y a-t-il des pratiques en la matière qui confirment que cela a porté ses fruits ? Surtout, est-ce compatible avec le droit européen ?

Mon collègue parlait des grands investissements structurels, les STEP, que vous proposez de multiplier. Vous avez repris une carte avec 17 sites et vous dites que le rendement énergétique, une fois que ce site est construit, est évident. Vous parlez d'un rendement de 85 %. Vous dites que la rentabilité est assurée, mais en êtes-vous convaincu ? Si la rentabilité était évidente, cela n'aurait-il pas déjà été fait dans le passé ? On a du mal à comprendre pourquoi cela n'a pas encore été fait. Le rendement énergétique est une évidence, mais la rentabilité est-elle vraiment aussi évidente que vous semblez l'indiquer ?

La troisième et dernière question concerne le fonds d'investissement public-privé, qui est financé par les obligations sociales vertes. Quel serait l'impact sur notre endettement ? Cela ne risque-t-il pas d'augmenter la dette régionale ?

M. le Président. – Voilà pour le premier tour de questions. Ces dernières sont abondantes et intéressantes. Merci pour ce débat, qui se fait dans le respect, et c'est très bien comme cela. Maintenant, place aux réponses. Prenez le temps qu'il faut.

Je vais sans doute m'éclipser quelques minutes de manière à pouvoir poser une question dans une autre commission, mais M. Massaki Mbaki me remplacera.

La parole est à M. Defeyt.

(M. Massaki Mbaki, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces questions qui manifestent un grand intérêt. J'ai essayé de préparer les réponses et de les structurer. Pourquoi avons-nous l'intuition que ce serait bien de commencer par le mazout ? Parce que cela permettrait de mettre en œuvre toute une série de propositions que nous avons, notamment d'avoir de grands marchés et de planifier. C'est l'urgence. À la campagne ou dans des zones semi-rurales, à l'extérieur des villes, là où il y a beaucoup de personnes qui se chauffent encore au mazout, cela permettrait d'avoir un effet d'échelle de commencer par l'énergie la plus polluante. On pourrait avoir une démarche exemplative d'un certain nombre des propositions que nous formulons, notamment l'aspect de « grands marchés ».

Vient alors toute une série de questions sur l'avenir du logement. Nous avons la chance, dans ce Gouvernement, d'avoir une ministre du Logement et de l'Énergie. C'est une chance incroyable. Toutefois, au-delà de ce que je viens de dire sur le mazout en termes de planification, ce qui concerne le bâti urbain et le bâti dense est plus compliqué à mettre en œuvre. D'abord, installer une pompe à chaleur dans un logement urbain, s'il n'y a pas la possibilité d'avoir des panneaux photovoltaïques, c'est quasiment impossible, aujourd'hui en tout cas. C'est mettre les personnes en difficulté. Dans ce cas-là, il faut rénover plus en profondeur encore qu'un bâti aujourd'hui chauffé au mazout et il faut une série de démarches originales. Je suis en tout cas, à titre personnel, partisan de plans de division et de rénovation du logement. À nouveau, j'insiste sur le fait que l'on a une ministre qui est compétente sur ces deux domaines. On pourrait très bien imaginer des divisions de logement encadrées par une politique de rénovation, le tout avec une partie « prêts » et une partie « primes ». On aurait un effet majeur à la fois sur la création du nombre de logements et sur la qualité de la création de ces logements. Il y

aurait beaucoup d'autres choses à dire sur le logement, mais je crains fort que cela dépasse un petit peu le cadre de notre débat d'aujourd'hui.

Concernant la TVA et cette question sur la reconstruction-démolition avec une TVA à 6 %, à titre personnel, je suis favorable à ce qu'on l'étende à toutes les opérations qui se trouvent dans un tissu dense. Cela éviterait aux promoteurs, quelle que soit leur taille, de devoir simplement démolir pour avoir les 6 %, mais permettrait, quand la démolition est justifiée, que ce soit neutre d'un point de vue fiscal.

Cela dépend entièrement du Fédéral. Ce sont les mêmes majorités. Ce serait, pour moi, la mesure la plus significative qui permettrait alors, par exemple, de mettre en œuvre ce que j'indiquais, à savoir de coupler division de logements et rénovation.

Sur le droit de tirage, Monsieur Evrard, peut-être n'ai-je pas été clair – je vous prie de m'en excuser – dans mon exposé, mais les droits de tirage concernent les pouvoirs publics, en particulier les communes et les CPAS. Il s'agit d'avoir des droits de tirage pour le bâti, d'arrêter d'avoir des programmes et de perdre un financement simplement parce que les procédures ont pris du retard ou parce qu'entre-temps on pense qu'il vaut mieux prendre une nouvelle technologie plutôt que de prendre celle qui était prévue. Je pense que cette cause est entendue par tout le monde aujourd'hui et vaut d'ailleurs pour d'autres financements concernant les pouvoirs publics locaux.

Sur les marchés et le développement des filières, oui, c'est conforme au droit européen, pour autant que tous les acteurs puissent concourir valablement à un marché public dont les termes seraient autant de commandes à telle et telle condition planifiées de telle manière dans le temps, avec évidemment une obligation, comme il en existe dans le secteur de la défense. Avoir, au niveau local, un centre de service pour l'entretien et la réparation, par exemple, des pompes à chaleur de celui qui aurait remporté le marché est, à mon sens, quelque chose qui est intéressant en termes de créations d'emploi, de technologies et de liens avec d'autres acteurs économiques.

Pour ce qui est des marchés, je rappelle ce que je disais tout à l'heure : il y a aujourd'hui des entreprises wallonnes qui fonctionnent en deçà de leur capacité de production. J'ai conscience des marchés publics et de leur nécessité, mais je pense qu'il y a là une marge importante de développement économique.

Sur les STEP, M. Janssen a répondu sur le nombre de sites possibles. Je ne suis pas sûr qu'ils soient tous finançables et optimaux d'un point de vue écologique et économique. Néanmoins, il y a certainement des sites qui sont intéressants sur le long terme. Alors, ce n'est pas batterie contre STEP. Dans le domaine énergétique, nous le savons tous, il n'y a pas de martingale, il faut de

tout et il faudra des batteries. D'ailleurs, aujourd'hui, il y a des investisseurs privés qui sont déjà largement sur le marché, à Bastogne ou ailleurs, et le STEP serait un axe important, mais complémentaire à d'autres. Si l'on doit financer cela sur 30 ans, Monsieur Janssen, je vous réponds que non, ce n'est pas finançable. D'où l'intérêt de notre proposition de travailler sur le long terme, y compris – M. Peters reviendra là dessus – avec les assureurs qui, eux, sont intéressés par des prêts à long terme. S'il faut emprunter auprès d'une banque, on ne trouvera pas une banque aujourd'hui. Le *business model* sur 25 ans n'est pas rentable, évidemment.

Sur les réformes envisagées, on peut faire des prêts avec intérêts subsidiés ou partiellement subsidiés, mais je pense que l'on ne pourra pas éviter que, dans certains cas, il faille aider certains ménages ou certains acteurs au-delà d'un prêt. Même la capacité d'emprunter sans intérêt est impossible pour un certain nombre de propriétaires modestes.

Je me permets encore d'insister une fois sur l'accompagnement qui passe par des dispositifs du type de Corenove. C'est absolument indispensable et l'on peut le faire pour des copropriétés avec les raisons évoquées par M. Peters, mais on peut le faire aussi avec toutes les personnes qui souhaiteraient transcender. Cela marche. Le point le plus important, c'est que les gens, dans beaucoup de cas, souhaitent faire des travaux, mais ne savent pas comment s'y prendre. Quelles sont les démarches ? Je pense que Corenove est sur cette ligne-là : à mon sens, l'accompagnement peut vraiment être global. Il faut que quelqu'un qui n'a pas toutes les capacités financières et culturelle – ou les codes pour faire cela tout seul – puisse trouver auprès d'un assemblé tout ce qui le rassure et lui permet d'aller jusqu'au bout des travaux. Pour les prêts et les primes, il faudra les deux.

Pourquoi le tiers investisseur ne marche pas très fort ? D'abord, ce sont des petites opérations.

Quand on dit que, dans une école, on va remplacer trois chaudières et que l'on va économiser plusieurs milliers d'euros par mois, évidemment que cela va marcher. Pour un petit investisseur, une petite maison, l'économie d'énergie va se résoudre à 50 euros par mois, mais c'est quasiment impossible d'attirer le tiers investisseur, sauf éventuellement si l'on envisage des opérations de quartiers plus globales, Madame Goffinet. Honnêtement, cela ne peut pas fonctionner sur une petite échelle. Il vaut bien mieux passer par les mécanismes que nous avons suggérés et sur lesquels M. Peters va revenir.

En ce qui concerne les publics fragilisés, le point principal consiste à dire que beaucoup d'entre eux sont locataires et pas propriétaires. Nous en revenons à ce que j'évoquais en début de présentation tout à l'heure : l'obligation de rénover. Quelqu'un qui achète un immeuble pour le diviser et le rentabiliser, il n'y a

aucune honte à cela – au contraire, on a besoin de promoteurs et d'investisseurs qui font ce type d'investissement –, mais il doit savoir que le bien doit être remis énergétiquement, d'où l'intérêt d'avoir des programmes de type « division plus rénovation ». Pour moi, c'est l'avenir pour une grande partie du bâti. De nouveau, si je devais, à titre personnel, faire mon classement de priorités – je ne parle pas de financement –, il s'agirait de commencer par le mazout. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas soutenir d'autres opérations, mais que c'est l'axe central qui, dans un premier temps, permet d'expérimenter un certain nombre des idées que nous avons avancées. Ensuite, il s'agit de s'atteler à toutes les opérations de division et de rénovation.

Soyons clairs, il s'agit de la question de la manière dont l'urbanisme réagit à la question de la division du logement – cela concerne un autre collègue de Mme la Ministre. C'est un obstacle majeur. J'avoue, honnêtement, ne pas toujours comprendre les réticences d'un certain nombre de services ou de responsables de l'urbanisme au niveau local.

M. le Président. – La parole est à M. Peters.

M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB). – Merci à tous pour vos questions et vos interventions qui expriment toute la nuance de notre société avec les considérations économiques, financières et sociales. Les questions qui ont été posées étaient très riches. J'ai cru percevoir dans l'ensemble de vos questions que le sujet prioritaire sur lequel je devais répondre portait sur la mobilisation de l'épargne privée, en ce compris la question de la coopération avec le secteur de l'assurance.

Je vais peut-être approfondir cette question-là pour commencer. Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette conclusion ? En définitive, nous ne sommes pas entrés d'emblée en disant qu'il fallait faire ce type de coopération ; non, c'est le résultat d'un certain nombre de contacts que nous avons eus avec le secteur bancaire et de l'assurance. Il est apparu que le secteur de l'assurance était pleinement conscient du dilemme actuel.

Aujourd'hui, les techniques de réassurance atteignent leurs limites. Le secteur commence à avoir des difficultés à se réassurer parce que les réassureurs n'ont pas envie d'y aller de leur poche. Si le secteur de la réassurance ne fonctionne plus correctement, le secteur de l'assurance ne fonctionnera plus correctement non plus ; si le secteur de l'assurance ne fonctionne plus, de fil en aiguille, toute une série d'opérations feront défaut et, en fin de compte, on ne pourra plus assurer les biens immobiliers.

Dans le secteur, il a y une prise de conscience très forte de la nécessité de faire quelque chose. Quand on les a rencontrés, on a eu cette perception et ce désir de

mettre en place un partenariat public-privé qui impliquerait un effort du secteur public, mais aussi un effort du secteur privé avec le secteur de l'assurance. Il faut savoir que le total des réserves du secteur de l'assurance s'élève à 450 milliards d'euros placés sur le long terme : assurance-groupe, assurance retraite, assurance vie et assurance décès, avec des réserves relativement importantes.

Le secteur peut se permettre, sur une partie à déterminer de son investissement, de moindres rendements que l'on chercherait habituellement sur le secteur financier. Là, ce serait la mesure de son effort. C'est un effort aux marges, évidemment. On ne va pas lui demander de ne pas être rentable, mais d'avoir une rentabilité un peu moindre sur un certain nombre d'investissements particuliers et qu'il pourrait assumer en disant : « Si je perds un rendement de 0,1 % ou 0,2 % sur un portefeuille, cela veut dire peut-être perdre 1 ou 1,5 % sur la partie marginale, mais le secteur pourrait apprécier cela ». Cela est évidemment moyennant un certain nombre de conditions, comme le partenariat avec le secteur public, soit un partenariat tout à fait clair, notamment sur les risques que le secteur de l'assurance devrait prendre en charge. S'il renonce à un rendement quelque part, il s'attend à retrouver ailleurs de la sécurité. Si on lui demande d'avoir une perte de rendement et de prendre des risques, on va lui en demander un peu beaucoup. Là, il va demander un certain nombre de garanties. Quelles sont ces garanties ? A priori, c'est le risque de non-remboursement pour les emprunts qui sont faits par les bénéficiaires du système qui seraient à mettre en place. Il serait nécessaire pour les autorités publiques de mettre en place un système de garantie de ces emprunts.

Nous avons regardé les statistiques de défaillances dans le secteur immobilier. Il faut savoir que les défaillances sont très faibles. Elles sont de moins de 1 %. En fait, les gens ne vont peut-être pas rembourser le crédit pour la voiture ou le crédit pour la télévision, mais le crédit pour la maison, les gens tiennent à le rembourser. Ils savent que c'est leur nid et que c'est l'essentiel. Les défaillances sont très faibles. Là, le secteur public pourra assumer ce risque.

On avait imaginé une hypothèse avec le secteur d'une coopération où, en définitive, le secteur de l'assurance viendrait avec sa capacité financière, mettrait cette capacité financière à disposition des autorités publiques moyennant un véhicule tout à fait adéquat et la gestion administrative – c'est compliqué, c'est lourd – serait prise en charge par le secteur public. C'est pour cela que nous parlions de la Société wallonne du crédit social. On peut imaginer d'autres solutions, mais c'est chez vous. On peut imaginer qu'il y ait une structure opérationnelle qui soit publique et une structure financière qui soit commune, privé-public, mais où l'argent est amené par le secteur de l'assurance.

Pourquoi le secteur de l'assurance ? Parce que le secteur bancaire n'est pas positionné sur le long terme. Le secteur bancaire est traditionnellement placé sur le court terme, le moyen terme, mais pas sur des opérations à long terme. Ce n'est pas trop son métier. En fait, la liquidité du secteur bancaire est plus grande, il doit assumer des flux de trésorerie beaucoup plus importants, ce que n'a pas le secteur de l'assurance puisque, une fois que vous avez versé vos primes d'assurance vie ou d'assurance retraite, l'argent reste auprès de la compagnie pendant très longtemps.

Pour répondre à votre question, si je devais prioriser les mesures à mettre en place aujourd'hui, celles à investiguer, c'est ce chemin que je privilégierais aujourd'hui pour voir, avec le secteur, comment il serait possible de coopérer.

À notre grande surprise, lorsque nous avons rencontré le secteur, il nous a dit : « Vous n'êtes pas les seuls à faire ce genre de démarche. Aujourd'hui, nous avons le ministère de la Défense qui vient nous voir, nous demander des financements pour la défense nationale en Belgique ». Il y a vraiment là une créativité de tous les côtés pour aller vers le financement via le secteur de l'assurance.

Je regarde rapidement les questions à ce sujet-là. Oui, il faut apporter un certain nombre de garanties publiques. Du point de vue du déficit budgétaire ou de la comptabilisation SEC – pour ceux d'entre vous qui sont intéressés par ces questions-là –, comme c'est un partenariat public-privé, il n'y a pas d'emprunts publics en tant que tels. C'est bien le secteur privé qui effectue un prêt à des particuliers – pour des administrations, c'est différent. Cela n'entre donc pas dans la comptabilité publique ou les comptes publics et cela ne génère pas de déficit au sens SEC. Il n'y a donc pas de conséquence budgétaire.

Une deuxième possibilité, en plus des garanties, c'est de compléter l'opération sous forme de primes. Puisqu'elle implique une renonciation à un rendement du côté de l'assurance, on peut compléter la chose du côté public en mettant sur pied une prime complémentaire. Cette partie-là entre effectivement dans le déficit. C'est un équilibre de l'opération à trouver sur lequel nous n'avons pas travaillé aujourd'hui. Cette possibilité existe néanmoins. En ayant une maîtrise du déficit public et une coopération avec le secteur privé, il y a un moyen, nous semble-t-il, de monter un certain nombre d'opérations avec un certain volume financier, dans un certain nombre de cas – pas dans tous les cas –, de manière à faire avancer les choses sans trop d'impact budgétaire.

De notre point de vue, il n'est pas question de rendre les choses plus séduisantes pour le marché financier. C'est bien dans le cadre de la politique d'investissement du secteur de l'assurance que nous nous positionnons. Il n'y a pas lieu de modifier quoi que ce soit comme

législation ou de faire en sorte que ce soit plus séduisant du point de vue financier. Non. Il existe un cadre. Il est comme il est et il n'y a pas de raison d'embellir le marié ou la mariée.

J'en viens à la deuxième mesure. C'est celle-là que j'aurais tendance à privilégier aujourd'hui pour des raisons purement pragmatiques. Je ne fais pas ce choix pour des raisons idéologiques. Je peux comprendre qu'il y ait des difficultés sur l'aspect des primes ou des prêts, mais ce sont deux mécanismes qui sont complémentaires et qui répondent à des sensibilités différentes. Je crois néanmoins qu'il y a une gradation. Il y a 50 nuances de gris, si vous me permettez l'expression. On peut parcourir tout le spectre des couleurs.

J'en viens au crédit d'impôt. Il me semble qu'il s'agissait de la deuxième question qui vous chiffonnait, avec une demande de précisions sur le cas italien. Il faut savoir que ce crédit d'impôt a été mis en place en Italie, il y a quelques années, par Mario Draghi, qui était, avant cela, directeur de la Banque centrale européenne. Il a mis cela en place à la Mario Draghi, en grand chevalier. Il a donné des subventions sous forme de crédits d'impôt différés pour un ensemble de travaux, mais disons que, dans son comportement chevaleresque et son enthousiasme, il a ouvert le robinet un petit peu trop grand. Cela s'est retourné contre lui, mais avec un avantage : cela a permis une politique de relance de type keynésienne qui a très bien fonctionné et qui a permis à l'économie de bien redémarrer en Italie. Cela a des conséquences budgétaires. Soyons clairs, à l'inverse de la première mesure, ici, on a, dès l'octroi du premier euro de crédit d'impôt, des conséquences en termes de consolidation SEC. Au moment où vous octroyez un crédit d'impôt différé, vous n'avez pas de...

(Réaction de M. Collignon)

Je vous en prie.

M. Christophe Collignon (PS). – Le crédit d'impôt, c'est très intéressant, mais, ici, on se situe à un niveau de pouvoir différent. Vous avez dit qu'il était cessible. Le crédit d'impôt va être donné par la Wallonie, mais si l'entreprise le prend, ce sera à l'ISOC et celui-ci n'est pas régionalisé.

M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB). – Les entreprises en Wallonie ont des taxes – impôts, redevances – à payer au pouvoir wallon. Dans cette mesure là, l'entreprise qui accepterait le crédit d'impôt – il n'y a aucune obligation de l'accepter...

M. Christophe Collignon (PS). – C'est lié à une taxe-redevance wallonne alors.

M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB). – Oui, ou communale ou provinciale. Tout versement que l'entreprise aurait vis-

à-vis de l'autorité pourrait être réglé avec ce crédit d'impôt. Par exemple, ils versent une taxe à la commune. La commune, à un moment donné, retourne vers la Région et demande le paiement cash du crédit d'impôt octroyé.

Il y a effectivement un impact SEC immédiat. Dès l'émission du premier euro de crédit d'impôt, c'est effectivement comptabilisé dans la dette, mais c'est une dette qui est non financière ; c'est une dette à terme qui ne génère pas d'intérêts. À l'inverse, si vous devez emprunter cash, vous devez payer des intérêts immédiatement. Cela n'est pas le cas avec le crédit d'impôt différé, qui est, dans ce cas-ci, tout à fait cessible. Cela demande évidemment une acceptation et un travail préalable de voir si les entreprises du secteur de la rénovation seraient preneuses de ce type d'arrangement, sans qu'il y ait d'obligation aucune. On pourrait imaginer qu'elles se fassent payer, à la marge, 5 % de la facture payée sous forme de crédit d'impôt. Cela permet, en articulant les mesures, de dégager des marges qui permettent de faciliter les opérations. Il y a effectivement un équilibre à trouver, mais étudier la mesure de manière plus approfondie me semblerait tout à fait adéquat.

Du point de vue de la législation monétaire, cela ne pose pas de difficultés puisque, en définitive, il s'agit bien d'un crédit d'impôt et pas d'émission monétaire. J'ai entendu les termes « émission monétaire », je ne sais plus qui parmi vous en a parlé, mais ce n'est pas de l'émission monétaire ; c'est bien de l'émission d'un crédit d'impôt. Ce n'est valable que vis-à-vis des autorités publiques émettrices, ce n'est pas un moyen de paiement universel. Il est à la libre acceptation des gens.

Ensuite, sur le rôle de la Banque centrale, le cadre est plus compliqué. Comme Mme Morreale l'a rappelé, il y a eu des interventions de la Banque centrale. Je pense que l'on peut être très créatifs. Il est possible de mettre en place des outils immédiatement, notamment des conditions de refinancement. Vous savez que le secteur bancaire se refinance auprès de la Banque centrale régulièrement. On pourrait imaginer qu'un certain nombre d'obligations qui seraient émises par ce fonds puissent être réescomptées auprès de la Banque centrale à des conditions plus intéressantes que les conditions du marché, avec un taux d'intérêt-bénéfice et un taux d'intérêt particulier.

On pourrait ainsi imaginer avoir une politique monétaire qui soit légèrement différenciée en fonction de ce qui est considéré comme vert ou d'intérêt écologique – certains diraient même militaire – et de ce qui est considéré comme de l'économie de manière générale. On aurait une différenciation entre les deux possibilités. On peut imaginer des prêts, et cetera.

On peut avoir aujourd'hui un travail de réflexion sur la manière d'avoir une politique monétaire qui soit articulée en fonction des objectifs. On en revient à la

question de la planification et de la coordination, que Philippe Defeyt abordait. On sent bien que, dans ces problèmes techniques, humains, financiers et les situations des uns et des autres, il y a un problème de coordination. On peut prendre une initiative dans un coin qui ne marche pas dans un autre, on est avec des publics précarisés et des gens qui sont un peu plus riches. Faire entrer toutes ces nuances dans un plan un peu cohérent me semblerait tout à fait intéressant.

Monsieur Janssen, vous avez posé une question fondamentale : la compatibilité avec le droit européen. Que ce soit pour les marchés publics, pour les questions monétaires, et cetera, ce cadre européen est extrêmement contraignant. En définitive, on peut se poser la question, à raison : ce cadre nous convient-il encore aujourd'hui ? C'est toutefois une question tout à fait en dehors de la problématique du jour. Il y a là, me semble-t-il, un certain nombre d'interrogations à avoir et, potentiellement, des positions politiques des uns et des autres à avoir par rapport à ce cadre.

Concernant la législation sur le crédit à la pierre, est-ce régional ou fédéral ? Je dois vous avouer que je n'ai pas investigué la chose de manière plus approfondie, mais on pourrait imaginer de le faire rapidement, si vous voulez.

Je vous remercie et espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Peters, pour l'ensemble de vos réponses. On peut lancer un second tour au niveau des parlementaires.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je n'ai pas de questions complémentaires. Je remercie les intervenants pour les réponses qui sont apportées parce que c'est un débat très intéressant. On pourrait y passer la journée, voire faire un colloque d'une semaine, tant l'enjeu est important. Merci pour les réponses sur ce que j'avais posé relativement à la nouvelle façon d'habiter. On voit bien que, dans les mécanismes financiers, il y a de temps en temps des points de tension, mais, en tout cas, cela lance quelques pistes.

M. le Président. – La parole est à M. Defeyt.

M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove. – Juste un tout petit complément. Je parlais tout à l'heure des divisions de logement en ville, mais la question se pose de plus en plus dans les zones rurales, c'est-à-dire là où l'on a plutôt affaire à des divisions verticales ; en ville, c'est horizontal. Il y a vraiment un intérêt à mener une réflexion en la matière et à y travailler : divisions et rénovations, c'est le duo gagnant à tous les coups.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci pour ces éléments de réponse.

En ce qui concerne le crédit différé, j'ai toujours autant de mal à accepter l'idée ou à concevoir le concept sans qu'il y ait des conséquences importantes sur les finances publiques wallonnes. En effet, même s'il y a un mécanisme de garantie publique, cela a, malgré tout, un impact indirect sur la dette.

Je souhaite bien comprendre avant d'aller un tout petit peu plus loin dans la réflexion quant à cette idée des moyens qui sont disponibles au niveau des assurances ou essayer de les convaincre d'investir à travers des partenariats. Je ne suis pas sûr que la Société wallonne du crédit social soit un exemple de gestion des moyens publics quand on voit l'historique de ces derniers mois. Il y a toutefois – sans doute – des opérateurs qui pourraient remplir la fonction, mais, comme vous le dites très justement, le secteur assurantiel pourrait accepter des rendements légèrement moindres, à condition – c'est assez logique, j'y souscris – qu'il y ait un avantage ou un gain en termes de risque qui puisse être évalué. Sauf que, si l'on parle d'inondation ou autre par rapport à des investissements dans des ouvrages d'art ou des choses pareilles, on comprend l'intérêt et la diminution du risque. Si l'on s'oriente vers l'isolation, le renforcement de l'isolation, et cetera, cela ne crée aucune diminution du risque. En effet, cela crée un intérêt sur le plan environnemental, mais, en termes de risque, ce n'est pas comme si l'on investissait pour changer le système électrique d'une maison. Je ne vois donc pas très bien quel en serait l'intérêt. Comment arriver à cet équilibre à trouver par rapport à des investissements dans le domaine énergétique ?

On le comprend bien et je le comprends beaucoup mieux avec votre exemple des STEP. L'acronyme n'est pas tout à fait exact ou a déjà été pris.

Là, on le comprend bien, parce qu'il y a un investissement à très long terme. Dans tout le raisonnement – c'est sous-jacent dans toutes les pistes qui sont explorées, comme le prêt à la brique, et cetera –, j'ai plutôt le sentiment que, si l'on doit être efficaces, l'investissement pour faire des économies énergétiques doit être rapidement rentable. S'il ne l'est pas en 10 ou 15 ans, cela veut dire que l'on a fait les mauvais choix en termes de priorisation des travaux à réaliser. Ce n'est pas le cas sur des projets plus longs, évidemment, pour lesquels je vous rejoins.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie les intervenants pour les nombreuses réponses aux questions, qui étaient également nombreuses. Les choses ne font que commencer. Par la suite, il y aura un travail de suivi, notamment à l'égard du Gouvernement, puisque cela peut et cela doit inspirer des actions.

Je voulais tout de même vous relancer sur les réflexions possibles autour du démembrement de propriété pour ce qui concerne un financement élargi au chantier et au défi de la rénovation. Je ne sais pas si vous avez des réflexions sur le sujet, car vous pouvez aussi ne pas en avoir.

Je vous remercie, par ailleurs, M. Peters, d'avoir anticipé ou mis en exergue l'enjeu de l'empreinte SEC. En effet, pour les gestionnaires, et notamment pour les gestionnaires de la Région, c'est une question importante. Le fait que vous ayez bien distingué l'enjeu de l'empreinte SEC par rapport à la garantie pour ce qui concerne la piste d'un financement par le secteur assurantiel est un atout clé de cette piste de réflexion.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je voudrais également vous remercier pour l'échange, le côté constructif et les idées. À nous de voir comment on poursuit le travail.

Dans la planification, il y a un élément que l'on n'a pas vraiment évoqué : la question de la construction, qui a besoin aussi, pour une question de prix, d'une programmation. On a vu que, notamment dans le grand programme de construction qui avait été lancé par Christophe Collignon ou avec le Plan de relance, quand on lance beaucoup de travaux en même temps, cela fait gonfler le prix. Cela pose des difficultés et cela rejoint aussi ce que l'on se disait sur l'ETS2 : plus on va attendre avant de prendre des décisions de rénovation, plus les prix vont monter.

Quand on fait des marchés publics ou des marchés « de gros » pour lancer des constructions, il faut à mon avis regarder deux éléments. Le premier consiste en un minimum de stratégie sur le fait que ce soit des entreprises principalement wallonnes. Des cahiers des charges doivent être réalisés pour que, dans l'économie, on puisse avoir des retours sur investissement pour nos entreprises, et ce, dans le respect des procédures. Le deuxième élément, c'est la question du prix. Il s'agit d'éviter le goulot d'étranglement qui va faire augmenter les prix et où personne ne va se retrouver, pas même le secteur de la construction qui, dans les faits, a du mal à planifier avec leurs travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Defeyt.

M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove. – Merci pour ce dernier tour. Je voudrais juste rappeler que l'intérêt économique des STEP ne peut pas être analysé séparément des investissements que les STEP permettraient d'économiser ailleurs dans le réseau. Cela devient alors un problème d'équilibre. Qui fait en sorte que l'on en tienne compte dans les équilibres ? Qui réalise les STEP ? Est-ce une commande publique ou confie-t-on cela à un opérateur ? Très honnêtement, là aussi, les possibilités sont nombreuses.

Monsieur Evrard, votre question est tout à fait intéressante. Elle me permet de rappeler que, quand on parle d'investissement immobilier, il y a l'enveloppe, qui est évidemment beaucoup plus longue en termes de durée que tout ce qui tourne autour de l'énergie – isolation et équipements. Une pompe à chaleur, après un certain nombre d'années, il faut la remplacer. Le prêt à la pierre de longue durée concerne l'enveloppe dans le sens où, si l'on fait des emprunts de longue durée, on retrouve des marges financières comme emprunteur pour financer plus facilement les équipements énergétiques dont la durée de vie est, toute chose égale par ailleurs, plus faible.

Concernant le démembrement, je rappellerai rapidement, parce que l'on sort un peu du sujet, que c'est plus en termes d'augmentation du nombre de logements.

Il y a toujours un coût pour le démembrement. Si vous mettez un terrain public à disposition d'une coopérative qui va faire du *community land trust*, c'est génial, mais il y a un coût d'opportunité pour le pouvoir public qui ne peut pas faire autre chose avec son terrain. J'y suis très favorable, mais il faut bien avoir conscience qu'il y a un coût économique et budgétaire pour celui ou celle qui met ce terrain à disposition. Je ne peux que renforcer ce qui a été dit par Mme Morreale et d'autres sur la planification : ce n'est pas évident à mettre en œuvre. Nous ne sommes pas habitués à cela en Belgique. Cette idée semble être un peu hors du temps, mais elle est pourtant essentielle. Je pense que l'on peut organiser cela avec les secteurs concernés.

M. le Président. – Je vous remercie, Messieurs Defeyt et Peters, d'avoir participé à ces auditions et répondu à l'ensemble des parlementaires.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 21 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 25 minutes.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

**de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les garanties à obtenir de l'Autorité des
services et marchés financiers (FSMA) dans le
cadre de la réforme du logement »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les garanties à obtenir de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dans le cadre de la réforme du logement ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je reviens avec mes expériences antérieures ou même ma vie antérieure. C'est dans ce cadre que je vous pose ma question. En effet, dans le cadre de la réforme de l'Agence unique du logement, nous sommes face à un grand rassemblement des différentes entités actuelles, comme le Fonds du logement de Wallonie et la Société wallonne du crédit social.

Or, ces entités exercent des missions importantes en matière de prêts, puisque le Fonds du logement wallon ou la SWCS détiennent les agréments essentiels délivrés par l'autorité des prêts bancaires, la FSMA, afin d'exercer ce rôle de prêteur social, conformément au dispositif prévu dans le Code de droit économique.

Ces agréments ne sont normalement pas cessibles ou transmissibles en principe à une nouvelle entité. Par rapport à cet aspect, j'aimerais avoir des éclaircissements pour ne surtout pas créer d'incertitude juridique qui pourrait découler d'un non-agrément. Je pense qu'il est important d'anticiper cet aspect pour éviter toute interruption, même temporaire, des services essentiels. En effet, vous avez toujours dit que cette réforme devait assurer une continuité des services.

Où en est-on dans les démarches par rapport à cette demande d'agrément de la FSMA ? Des démarches sont-elles en cours ?

Dans quel délai serait-il possible d'avoir cet accord par la fédération ? L'organisme demande-t-il en échange des garanties ou des conditions particulières par rapport à cette logique qui va être construite au travers de l'Agence wallonne de l'habitation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le projet de création de l'Agence wallonne de l'habitation est un projet d'ampleur pour lequel le Gouvernement a instauré un comité stratégique qui est mis en place depuis le mois de mai 2025. Pour atteindre l'objectif d'une agence opérationnelle au 1^{er} janvier 2028, le comité stratégique est accompagné de consultants en charge de la gestion de projet, de l'accompagnement au changement et des aspects juridiques.

Sur base des travaux en cours depuis plusieurs mois, le Gouvernement a pu arrêter ce 16 avril le statut juridique futur de l'agence et le régime du personnel, entre autres. La note, validée par le Gouvernement, servira de base à la rédaction de l'avant-projet de décret qui devrait être présenté au Gouvernement avant la trêve estivale.

Dès l'entame des travaux, ce comité stratégique a identifié l'enjeu de la continuité des missions de prêteur social, actuellement exercées par le fonds et la SWCS. Pour garantir la pérennité de ces services indispensables et respecter les principes de sécurité juridique et de continuité, une démarche proactive a été initiée et sera officialisée auprès de la FSMA afin de conserver les agréments requis, assurant ainsi une transition sans rupture dans l'exercice de ces activités fondamentales. Dans un précédent échange, la FSMA a indiqué qu'une telle réforme n'a pas d'impact sur les dispositions du Code des droits économiques applicables ou sur d'autres dispositions qui relèvent des missions de surveillance de la FSMA.

Elle a rappelé que le Code des droits économiques prescrit que l'organisation d'un prêteur doit lui permettre de s'acquitter à tout moment des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables. La nouvelle organisation qui sera mise en place permettra à l'agence de s'acquitter à tout moment de ses obligations. Elle devra veiller à lui communiquer les informations nécessaires en vue de maintenir son dossier d'agrément à jour : éventuelles modifications apportées au regard de la procédure d'octroi des crédits, articulation des activités de prêts avec les autres activités de l'agence, et cetera. Les travaux se poursuivent en ce sens et cette question sera adressée lors du processus d'adoption du projet de décret constitutif de l'agence.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je suis rassurée par la réponse de Mme la Ministre. J'entends que c'est une fois que le projet sera rédigé que la demande officielle sera faite. Néanmoins, j'entends que des contacts sont pris pour avoir toutes les garanties et l'assurance de continuer ce service de prêt. Cela semble être sur la bonne voie.

Question orale **de M. Jean-Jacques Cloquet** **à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du** **Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,** **sur « les marchands de sommeil en Wallonie et** **la protection des locataires vulnérables »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les marchands de sommeil en Wallonie et la protection des locataires vulnérables ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la problématique des marchands de sommeil demeure particulièrement préoccupante en Belgique et semble prendre de l'ampleur ces dernières années, touchant désormais l'ensemble des grandes villes. Derrière ces situations, ce sont des familles souvent en situation de grande précarité qui se retrouvent contraintes d'accepter des logements insalubres à des loyers pourtant élevés.

Des témoignages récents font état de conditions de vie particulièrement alarmantes : présence de nuisibles, humidité importante, installations dangereuses ou absence d'équipements sanitaires. Ces situations peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des occupants, notamment des enfants, et s'inscrivent dans un contexte plus large de tension sur le marché du logement et de manque d'alternatives accessibles.

Si certaines initiatives locales, notamment dans le Hainaut, visent à renforcer les contrôles et la collaboration entre les autorités, il apparaît que le phénomène persiste et que les dispositifs actuels rencontrent encore des limites, tant en matière de détection que de relogement des victimes.

Disposez-vous d'une évaluation récente de l'ampleur du phénomène des marchands de sommeil en Wallonie, ainsi que de sa répartition territoriale ?

Au niveau de la Wallonie, quels sont les dispositifs actuels de contrôle et de sanction, notamment en collaboration avec les autorités judiciaires et locales ? Quelles solutions sont mises en place ou envisagées pour garantir un relogement rapide et durable des familles victimes de ces pratiques ?

Enfin, comment cette problématique s'articule-t-elle avec les politiques plus globales d'accès à un logement décent en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur

le Député, les situations dites de marchands de sommeil paraissent plus fréquentes en milieu urbain. De nombreuses situations d'insalubrité restent effectivement cachées, les occupants n'osant pas se plaindre de l'état de leur logement en raison de la peur de se retrouver du jour au lendemain sans logement.

La Justice tout comme les pouvoirs locaux ont un rôle essentiel à jouer, car ils sont le plus à même de détecter ces situations cachées potentiellement qualifiables de l'infraction pénale « marchand de sommeil ».

Le nombre de dossiers faisant l'objet de poursuites dépend également de la volonté ou de la capacité des parquets à en assurer le suivi. Il y va donc des priorités fixées par chaque parquet. Le système de suivi de la salubrité mis en place par le législateur régional vient compléter les dispositifs judiciaires et des pouvoirs locaux. Pris isolément, il connaît ses limites puisqu'il repose, pour une bonne partie, sur la plainte des occupants.

Dans de nombreuses villes sont organisées des « visites conjointes » de logements, réunissant les services de police, les services de l'urbanisme pour la problématique des divisions sans permis, le service de salubrité régional ou communal, s'il s'agit d'une commune qui a souhaité reprendre cette compétence, les pompiers, le service de la population de la ville, l'auditorat du travail, le parquet, et cetera. Ces visites, qui ne débouchent que ponctuellement sur une qualification potentielle de situation de « marchand de sommeil », sont l'occasion d'une collaboration accrue de ces différents services et autorités au niveau local.

Globalement, les mécanismes de sanction mis en place au niveau régional sont, d'une part, l'arrêté d'inhabitabilité visant les logements ne pouvant plus être occupés, le bailleur concerné se trouvant dès lors privé du revenu locatif et, d'autre part, devant assumer l'amende administrative qui est infligée, à défaut de sanction pénale, lorsqu'un bien frappé d'inhabitabilité continue à être donné en location. Il existe aussi des amendes administratives et pénales applicables lorsqu'un logement se trouve en défaut par rapport à la réglementation relative au permis de location, qui reste un élément essentiel dans la lutte contre les marchands de sommeil.

Si la collaboration des autorités locales est importante pour identifier les situations visées, elle est tout aussi importante pour assurer le relogement des personnes victimes des marchands de sommeil. Les ménages qui occupent un logement insalubre peuvent également se tourner vers une SLSP, une AIS ou une APL afin de trouver une solution de relogement.

Enfin, la présence de logement indigne est également liée au manque de logements à coût abordable. Celui-ci étant plus marqué en milieu urbain,

les futurs pôles locaux concernés par un habitat urbain développé seront particulièrement appelés à mettre prioritairement en œuvre une politique de lutte contre les logements inoccupés, puisque c'est dans ce milieu urbain qu'ils sont le plus présents. L'augmentation de l'offre via la remise de biens sur le marché aura alors pour effet de réduire la tension existant sur le marché locatif de logements « modestes » et d'élargir les possibilités de logement pour les personnes à faibles revenus.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre. La lutte contre les marchands de sommeil est indissociable du droit fondamental à un logement digne et salubre. Il est essentiel de renforcer à la fois les contrôles, les sanctions et les outils de prévention, car nous sommes face à des pratiques qui exploitent directement la vulnérabilité humaine.

En outre, vous venez de donner des explications en la matière, la question du relogement est centrale. Fermer un logement insalubre sans solution pour les familles ne peut être une réponse suffisante.

Question orale

de Mme Isabella Greco

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la désignation du manager de crise de la Sambrienne »

Question orale

de Mme Bénédicte Linard

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'insalubrité de logements au sein de la Sambrienne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Greco, sur « le suivi de la désignation du manager de crise de la Sambrienne » ;
- Mme Linard, sur « l'insalubrité de logements au sein de la Sambrienne ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, ça y est, le manager de crise est désigné. Selon la presse, il s'agit d'un duo. J'attends confirmation encore, mais il semblerait qu'il soit appuyé par une autre personne. Ce sont finalement les seuls répondants à un marché qui s'est clôturé ce 13 avril dernier. Ils entreront en piste, toujours selon la presse, le 27 avril prochain. Vous précisiez leurs missions lors de la dernière question. Vous disiez que cette mission consisterait

notamment à conseiller et à accompagner les organes décisionnels de la Sambrienne et la SWL dans le pilotage du redressement de la société, sans se substituer aux organes de gestion existants. Vous avez également précisé que la mise en conformité des logements constituerait une priorité absolue, avec, dans un premier temps, un mandat confié à la SWL dans l'appui du manager de crise, pour inventorier les documents de conformité, auditer le parc dépourvu de pièces justificatives, solliciter les certifications possibles et prioriser les travaux selon leur criticité.

Toujours selon la presse, pour cette mission, ils bénéficieraient de 127 000 euros hors TVA au maximum, sur base de pièces justificatives, durant cinq mois, ce qui fait donc 30 000 euros par mois, TVA comprise. Même divisé par deux, on est à un montant de 15 000 euros. En sachant qu'ils gardent leurs fonctions respectives, c'est un montant fort important, surtout quand on connaît l'état des finances en Wallonie et le peu de moyens financiers mis à disposition du logement, alors que l'on traverse une crise du logement.

Quel sera concrètement leur périmètre d'action ? Selon quelles modalités interviendront-ils, tant auprès de la Sambrienne que de la SWL ?

Où en est le travail d'inventaire des documents de conformité du parc ? Disposez-vous déjà d'une première photographie de la situation ? Quel calendrier avez-vous fixé pour l'audit complet du parc, pour la certification des logements conformes et pour la priorisation des travaux ? Quels sont les moyens humains, techniques et budgétaires qui vont être mobilisés à la suite de ce constat, pour garantir que cette remise en conformité soit effective et rapide ?

In fine, un commissaire spécial sera-t-il désigné pour venir accompagner le manager de crise ? Sur quelle base légale a-t-on désigné un manager de crise, car on n'a toujours pas eu l'information ? Enfin, quant à la SWL, on dirait que plus personne ne s'en préoccupe, trop occupé à utiliser la Sambrienne comme un outil politique. Or la SWL a fait aussi l'objet de manipulations suspectes et souffre d'une crise interne. Ne pensez-vous pas, dès lors, qu'il est illégitime et peut-être contre-productif que ce soit la SWL qui encadre la Sambrienne dans son redressement, alors qu'elle est elle-même victime de dysfonctionnements internes équivalents ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, suite et pas fin de la saga de la Sambrienne. Le témoignage récent dans la presse d'une locataire d'un logement social géré par la SLSP met en lumière une situation particulièrement préoccupante d'insalubrité. C'est cet aspect que je voudrais creuser avec vous, aujourd'hui, puisque ce témoignage évoque un

appartement affecté par une humidité excessive et des moisissures persistantes dans les chambres, malgré une aération régulière. Les températures y chutent jusqu'à 7 à 10 degrés sans chauffage et restent insuffisantes même lorsque celui-ci fonctionne à plein régime. La situation a des conséquences directes sur la santé des locataires et c'est le focus de ma question.

Toutefois, cela n'apparaît pas uniquement dans le giron de la Sambrienne. Ce n'est pas un épisode isolé puisque d'autres locataires de SLSP évoquent des problèmes similaires. Pire, parfois ils n'osent pas le signaler de manière officielle. Cela soulève des questions fondamentales quant à la qualité du parc de logements publics au sein de la Sambrienne, mais pas uniquement. Il y a aussi la responsabilité des sociétés de logement dans la protection effective des locataires les plus vulnérables et donc votre responsabilité pour soutenir ces sociétés de logement de service public.

Les différents rapports d'audit ont-ils révélé au sein de la Sambrienne des problèmes d'insalubrité ? De quelle ampleur ? Comment expliquez-vous que des logements sociaux puissent encore présenter des conditions d'insalubrité susceptibles de mettre en danger la santé de leurs occupants ? Quel est votre plan d'action face à cela ? Quels mécanismes de contrôle et de suivi sont actuellement mis en place pour garantir la salubrité effective des logements publics et, plus particulièrement, dans ceux qui dépendent de la Sambrienne ?

Face à la vétusté d'une partie du parc, le Gouvernement envisage-t-il un refinancement structurel et significatif du logement public afin d'accélérer la rénovation, d'améliorer la qualité de vie des locataires et de prévenir les risques sanitaires, financement qui se mettrait en place dans la lignée des budgets dégagés sous la précédente législature ? Pour ce faire, travaillez-vous en concertation avec les SLSP ou la Société wallonne du logement ? Pour ce qui concerne la gouvernance de la Sambrienne, je ne vais pas revenir sur les aspects évoqués par Mme Greco qui, de semaine en semaine, évoluent. J'aurai la réponse en même temps dans la réponse que vous ferez à ma collègue socialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames les Députées, l'ouverture des offres du marché de conseil et d'accompagnement des organes décisionnels de la Sambrienne a bien eu lieu le 13 avril. Le marché a été attribué en date du 14 avril à LG Management Consulting. La notification a été transmise à l'adjudicataire le 15 avril, avec une première prise de contact avec la SWL ce même jour. Formellement, la mission d'accompagnement de la Sambrienne prend cours au lendemain de la notification du marché, à savoir le 16 avril.

L'adjudicataire sera introduit auprès de la Sambrienne lors d'une réunion de présentation du rapport par la SWL, à la prochaine réunion de l'organe d'administration fixée le 21 avril. Il accomplira une mission de conseil et d'accompagnement des organes décisionnels de la Sambrienne afin de piloter le redressement de la société dans les domaines des ressources humaines, de l'organisation managériale, de la situation financière à long terme, de la gestion courante du patrimoine immobilier et de la stratégie immobilière.

Le prestataire s'attachera particulièrement à la sécurité, la salubrité et la rénovation du patrimoine. Une priorité sera également accordée à la remise sur le marché de logements inoccupés. Comme j'ai déjà pu l'indiquer, le manager de crise n'a pas vocation à se substituer aux organes de gestion et d'administration en place, mais bien à les conseiller et les soutenir dans la mise en œuvre rapide de réformes. Son rôle s'apparente à celui d'un conseiller expert mandaté par la tutelle.

Le prestataire s'informerera in situ de la mise en œuvre du plan d'action que les organes décisionnels auront arrêté sur la base des éléments et recommandations des différents rapports : l'audit externe mené par le Service commun d'audit et le rapport de la SWL.

Il conseillera les organes décisionnels sur les adaptations qu'il jugera nécessaires et sur la mise en œuvre efficiente du plan d'action. En outre, il fera rapport de la bonne exécution dudit plan d'action au comité d'accompagnement installé au sein de la SWL. Étant donné la criticité de la situation et l'urgence de redresser la société, sa mission devra être réalisée dans un délai maximum de cinq mois.

Madame Greco, considérant votre implication dans cette SLSP par le passé, je m'étonne de la nature de certaines de vos questions, notamment celle portant sur l'inventaire des documents de conformité du parc. Il ne vous aura pas échappé que ce type de document relève de la responsabilité des organes de gestion, eux-mêmes contrôlés par l'organe d'administration...

(Réaction de Mme Greco)

M. le Président. – Laissez la ministre répondre, Madame Greco.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – La situation portée à ma connaissance et objectivée par les audits que j'ai sollicités, ainsi que les démarches initiées aujourd'hui, aurait sans doute pu être évitée si la chaîne de responsabilités avait fonctionné comme elle aurait dû.

Un mot sur votre question concernant la SWL. Personne n'oublie l'audit qui a été réalisé par KPMG au niveau de la SWL. C'est en cours. Ce n'était pas l'objet

de cette question sur la Sambrienne, mais il est évident que j'ai demandé un rapport à la SWL pour la mise en œuvre des recommandations de cet audit. Ce projet est aussi suivi de très près.

Venons-en à présent à votre question, Madame Linard. Il est à déplorer que certains locataires de notre parc de logements d'utilité publique aient à subir les conséquences d'une gestion immobilière désastreuse. L'audit réalisé par le Service commun d'audit n'avait pas pour vocation d'établir ou confirmer des éléments en visitant in situ les logements mis en location, mais d'évaluer les risques afférents à la gestion de la Sambrienne.

Au niveau des mécanismes de contrôle et de suivi, le rapport d'audit établit la procédure suivante : les situations d'insalubrité sont identifiées par la Ville de Charleroi et communiquées à la SLSP via des courriers. Ceux-ci sont scannés par le service accueil, intégrés dans un outil SharePoint, puis classés quotidiennement par le service administratif de la Direction immobilière dans une bibliothèque dédiée, pour transmission aux services concernés. Sur base des tableaux de suivi transmis par la SLSP et des entrevues d'audit, les circuits de gestion apparaissent structurés. Il n'en reste pas moins que, sur le terrain, peuvent apparaître des lacunes en termes d'interventions concrètes et de résolution des problèmes – on en a tous la preuve.

Concernant les plaintes d'humidité, les analyses montrent qu'un processus structuré de traitement des plaintes liées spécifiquement à l'humidité, à la salubrité et aux squats existe à la Sambrienne. Il prévoit qu'elles soient suivies et traitées par une gestionnaire spécialisée, visant à apporter des réponses aux locataires – conseils, interventions ou mutations, le cas échéant. Vous évoquez la situation d'une locataire et, possiblement, celle de nombreux autres qui craindraient de faire état de leur situation. Vu les lacunes mises au jour par l'audit en termes de monitoring du parc, dont le manque d'informations techniques mentionnées au cadastre des logements, il est impossible pour la tutelle et probablement pour la Sambrienne elle-même de connaître toutes les situations de salubrité, de vétusté ou d'insécurité. C'est précisément dans ce contexte que j'ai décidé de nommer un gestionnaire de crise.

En complément de sa désignation et au vu des potentielles infractions à la réglementation mises au jour par l'audit, notamment en termes de sécurité, j'ai invité la SWL à activer l'article 174 du Code de l'habitation durable. Le conseil d'administration a décidé d'activer cette procédure ce vendredi 17 avril 2026. Conformément au Code wallon de l'habitation durable, après une audition de la SLSP, la SWL pourrait ensuite mener à l'activation du régime de sanction prévu à l'article 174. Ces sanctions peuvent aller du rappel à l'ordre au retrait d'agrément en passant par la mise sous tutelle et l'envoi d'un commissaire spécial.

Pour le reste, de manière générale, j'ai sollicité la SWL le 20 janvier dernier pour qu'elle invite les SLSP à procéder, pour chacun des bâtiments disposant d'une installation au gaz, à la vérification de leur conformité. Je suis dans l'attente des conclusions de la SWL.

Je serai en mesure d'évaluer la situation générale des SLSP sur cette base et nous pourrions envisager les actions éventuelles à mettre en œuvre. La sécurité des usagers reste la priorité absolue. Dans l'attente, nous poursuivons la mise en œuvre du plan Réno ainsi que l'affectation d'une partie des crédits du fonds social Climat à la rénovation de plus de 3 000 logements supplémentaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, merci pour ces éléments. La désignation de ce manager de crise, depuis le reportage, est un moment crucial et très attendu, tant par les locataires qui ont le droit d'avoir des réponses, ne peuvent plus vivre dans ces conditions et ont un espoir énorme en la présence du manager de crise, que par ces 200 travailleurs et travailleuses de la Sambrienne qui, depuis le début, sont un peu jetés en pâture dans la presse où leur intégrité est remise en question.

Toutes et tous attendent avec impatience l'arrivée de ce manager. Par contre, ils apprennent par la presse tant son identité que son entrée en fonction. Ce n'est pas de la bonne gouvernance. Selon moi, il aurait fallu, par correction, d'abord avertir la SLSP plutôt que de sortir dans la presse. C'est considéré comme un manque de considération et de collaboration à leur égard, alors qu'aujourd'hui, avec leur tutelle, ils doivent se sentir en accord et compris.

Quant au manager de crise, il y a beaucoup d'espoirs qui reposent sur lui, ainsi que toute notre confiance. Cinq mois, c'est court, mais il devra vraiment condenser tous ses efforts pour sortir de cette crise.

Enfin, une fois que les constats seront finis, je vous invite, Madame la Ministre, à déjà récolter les moyens financiers – j'imagine que vous n'avez pas besoin de moi pour penser à le faire – parce que pour sortir de problèmes de mise en conformité, mais aussi de rénovation nécessaire, il va falloir des moyens financiers. Il faudra être prêts à ce moment-là.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre. Pour les écologistes, la priorité dans ce dossier, outre les aspects de gouvernance, c'est la sécurité des locataires, mais aussi leur santé. C'est dans ce cadre que j'ai dézoomé de la question de la Sambrienne et que je vous ai interrogé sur les questions de salubrité, puisque l'on se rend bien compte que toute une partie des logements publics, aujourd'hui, n'est pas salubre.

Souvent, ou régulièrement, il arrive que l'on renvoie la balle aux locataires en mettant la charge d'améliorer les choses sur leurs épaules. Il est vrai que parfois, c'est la façon d'habiter qui fait que de la moisissure ou de l'humidité apparaît, mais ce n'est pas toujours le cas. Il vous revient, c'est votre responsabilité, aujourd'hui, de travailler à la prévention et de faire en sorte que ces logements soient rénovés et rendus salubres.

Je ne sais pas si vous connaissez, par exemple, l'aspergillus. C'est une horreur en matière de moisissures, non seulement pour le bâtiment, mais surtout pour la santé, entre autres celle des enfants. Vous devez vous donner les moyens pour tenter de travailler à une meilleure salubrité des logements publics.

Question orale

de M. Christophe Collignon
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la préparation du parc résidentiel wallon aux besoins de 2043 face au vieillissement de la population »

Question orale

de M. Christophe Collignon
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le défi de la Wallonie face au manque de logements et la hausse durable du nombre de ménages »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Collignon, sur « la préparation du parc résidentiel wallon aux besoins de 2043 face au vieillissement de la population » ;
- M. Collignon, sur « le défi de la Wallonie face au manque de logements et la hausse durable du nombre de ménages ».

La parole est à M. Collignon pour poser ses questions.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, j'ai deux questions qui sont liées puisqu'elles ressortent du rapport de l'IWEPS qui est l'institut chargé de la prospective. Je mets deux thématiques en avant : celle liée à l'accélération du vieillissement en Wallonie en 2025, un habitant sur 5 à 60 ans ou plus ; en 2043, ce sera un habitant sur quatre. C'est une bonne nouvelle puisque l'on vit plus âgé ; néanmoins, cela nécessite que la société s'adapte. Le coefficient de dépendance va donc augmenter également.

Quelles conséquences tirez-vous relativement à ce rapport et à ces perspectives en matière de politique du

logement ? Le Gouvernement compte-t-il mettre en place une programmation spécifique visant à adapter le parc existant au vieillissement : accessibilité, logements adaptés, résidences-services, habitats intergénérationnels, maintien à domicile ? Quels moyens seront mobilisés pour anticiper cette évolution démographique ?

Comment éviter que le vieillissement de la population ne se traduise par une hausse des situations de mal-logement ou par une inadéquation croissante entre offre résidentielle et besoins réels ?

La seconde question vise l'autre face, plus générique. L'IWEPS indique qu'entre 2025 et 2043, la Wallonie compterait plus de 119 000 ménages supplémentaires. On parle souvent du besoin de logement. Même si la croissance ralentit progressivement, cela représente une pression structurelle importante sur le parc résidentiel, public comme privé. Dans ce contexte, comment votre politique du logement intègre-t-elle cette hausse attendue du nombre de ménages ?

Avez-vous traduit ces perspectives en objectifs chiffrés de production de logements à l'échelle régionale ? Comment comptez-vous répondre à cette demande supplémentaire, alors même que les moyens du logement public ont été comprimés et que le marché privé reste malheureusement sous tension ? Quel instrument entendez-vous mobiliser pour éviter que cette croissance démographique se traduise par une aggravation des listes d'attentes et une hausse continue des loyers ?

En réalité, mes questions visent à tirer des conclusions relativement à l'impact du rapport de l'IWEPS dans ces deux items : des besoins accrus en matière de logement, avec un focus particulier en matière de vieillissement de la population.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, d'après les travaux du Bureau fédéral du Plan et de l'IWEPS, la croissance attendue des ménages privés entre 2025 et 2043 est en effet de 119 339 unités, soit une augmentation de 7,3 %. Ceci constitue une augmentation conséquente à laquelle il faut se préparer pour répondre à tous les Wallons et leur permettre de se loger dignement. Cela étant, une telle évolution figure dans les perspectives démographiques du Bureau du Plan depuis de nombreuses années. Cependant, il ne s'agit pas non plus de créer 119 339 logements d'utilité publique.

Si vous le permettez, je vais contextualiser un peu les chiffres pour mieux appréhender les défis. Si l'on raisonne uniquement en termes de quantité de logements, il semble que la création de logements en

Wallonie soit suffisante pour absorber cette nouvelle demande. En effet, sur les 10 dernières années, l'évolution annuelle du nombre de logements a constamment été supérieure à celle du nombre de ménages. De plus, le nombre de ménages que la Wallonie atteindra en 2043, selon les calculs du Bureau du Plan, est inférieur au nombre de logements que l'on dénombre actuellement en Wallonie. On prévoit environ 1 764 000 ménages en 2043, alors que l'on compte déjà plus de 1 812 000 logements en 2025. La question n'est donc pas tellement de savoir si l'on sera en mesure de créer suffisamment de logements pour répondre à la croissance, mais si nous construisons ou rénovons les logements qui répondront adéquatement à la demande. En effet, d'après les prévisions, la croissance du nombre de ménages serait soutenue essentiellement par l'augmentation du nombre de ménages d'une seule personne : ceux-ci verraient leur nombre augmenter de 109 000 unités entre 2025 et 2043, soit la quasi-totalité de la hausse du nombre de ménages annoncée.

Les personnes isolées devraient ainsi représenter 41 % des ménages wallons en 2043, et le nombre de couples avec enfants, lui, devrait continuer à diminuer. Les projections démographiques montrent que la Belgique et la Wallonie en particulier entrent dans une phase de vieillissement rapide. Selon Statbel, le nombre de personnes âgées va augmenter fortement au cours des 10 prochaines années, soit une hausse marquée du coefficient de dépendance des aînés. Ce sont les projections qui mettent en évidence une augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans, une croissance encore plus rapide du groupe des 80 ans et plus et une baisse du solde naturel – c'est-à-dire qu'il y a plus de décès que de naissances –, ce qui accentue mécaniquement la part des séniors dans la population.

À l'heure actuelle, les petits logements comportant une ou deux chambres sont minoritaires dans le parc wallon de manière générale, comme dans le parc d'utilité publique. Il convient donc de mieux réfléchir à la production de logements afin qu'elle réponde mieux aux spécificités présentes et à venir de la population. C'est une réflexion qui doit également être menée au sein des pouvoirs locaux. On sait qu'ils rechignent trop souvent à accepter des permis d'urbanisme visant des petits logements. C'est dans cette optique d'assise scientifique et objectivée, de définition objective des besoins actuels et futurs que s'inscrit la réforme du secteur du logement que j'ai entreprise avec la création de l'agence et des pôles locaux du logement.

L'une des missions de l'agence consistera précisément à déterminer, sur base d'indicateurs définis par le CEHD – qui deviendra le futur centre d'études de l'agence –, les priorités en termes de nombre et de caractéristiques de logements à créer, à rénover ou de bâtiments à restructurer sur le territoire de chaque pôle, en ce compris leur taille, leur niveau d'accessibilité ou leur adéquation au public identifié. Ces priorités territoriales, au niveau des pôles, constitueront le cadre

de référence qui conditionnera l'accès au financement par la Région pour les opérateurs locaux via le fameux droit de tirage. La mise en place de celui-ci pour les projets se conformant aux objectifs et aux priorités régionales et locales poursuit d'ailleurs l'objectif d'accélérer la réalisation des programmes et d'augmenter la production de logements d'utilité publique ou assimilés.

Ces mesures devraient faciliter l'adaptation de notre parc aux nouveaux défis qui s'annoncent. Pour ce qui est plus particulièrement de vos questions relatives aux personnes âgées, il apparaît qu'elles vivent trop souvent de manière isolée dans des logements devenus trop grands et bien souvent inadaptés. Plusieurs solutions existent et nous y travaillons avec mes collègues du Gouvernement. Je pense notamment au principe de division des logements et à la réforme des droits d'enregistrement, qui pourrait permettre aux personnes âgées d'acquérir un logement plus adapté à leur situation, pour autant que ce soit une habitation propre et unique.

Il convient également de densifier les centres-villes, de remettre sur le marché des espaces inoccupés, les dessus de commerces – on en parle beaucoup –, les bureaux vides, les anciens sites industriels, et cetera. La Région finance certaines initiatives, notamment au Fonds du logement, à cet égard. La future agence permettra de les déployer à plus grande échelle. Il s'agira évidemment de profiter de ce mouvement des personnes âgées pour rénover leurs logements et les reconditionner en fonction des besoins.

Comme j'ai déjà eu aussi l'occasion de l'indiquer, mon cabinet travaille actuellement avec toute une série d'acteurs du secteur dans le cadre des alternatives en matière d'habitat. L'objectif est notamment de définir et d'établir un cadre légal ou réglementaire pour une série de ces alternatives lorsque cela s'avère nécessaire. À titre d'exemple, il est actuellement envisagé l'insertion d'une définition de l'habitat groupé ou encore le développement d'un concept similaire au « *zorgwoning* » flamand, qui vise à créer un petit logement indépendant dans ou à proximité d'une habitation principale. Sur la base du travail qui sera effectué au sein du groupe de travail, j'espère pouvoir porter des propositions à ce sujet dans le cadre d'une modification du code qui interviendra encore cette année.

En ce qui concerne, pour terminer, plus particulièrement les résidences-services ou d'autres aides permettant le maintien à domicile, je vous inviterai à vous tourner vers mon collègue Yves Coppieters qui est en charge de cette matière.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je vais tout d'abord remercier la ministre, parce que la réponse est

extrêmement complète. J'adhère au fait que l'on doit plutôt parler d'adaptation par rapport aux besoins nouveaux de la société. Le vieillissement doit être traité, y compris dans le logement et comme pour d'autres pans des services publics. C'est assez légitime. De plus en plus de personnes vivent seules. Cela pose la question de l'adaptation et de l'adéquation de ce que l'on offre.

J'entends la remarque sur les divisions et sur le fait que certaines communes, ou pas mal de communes sont réticentes. C'est exact. Or, il y a une raison : en général, les divisions se font, je ne veux pas dire de manière sauvage, mais presque. On prend un immeuble unifamilial et on n'a rien rénové. Cela crée plus de difficultés qu'autre chose. Vous allez alors retomber sur ce que vous évoquiez en matière de sécurité et de salubrité. Je pense que les divisions ne sont pas la panacée. Globalement, on doit plutôt revoir la volumétrie des biens, mais c'est un autre sujet.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le risque de pénurie de kérosène pour le
transport aérien »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de pénurie de kérosène pour le transport aérien ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la situation est bien connue et évolue de jour en jour, notamment la situation du détroit d'Ormuz. Les tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient font naître de nouvelles inquiétudes quant à l'approvisionnement en kérosène dans plusieurs aéroports européens. Selon ACI Europe, une pénurie systémique pourrait devenir une réalité dans l'Union européenne si le transit par le détroit d'Ormuz ne reprenait pas de manière stable dans les prochaines semaines. L'Agence internationale de l'énergie, l'AIE, a averti que certaines régions d'Europe pourraient faire face à des pénuries de carburant d'aviation d'ici environ six semaines.

Si certains acteurs se veulent rassurants à court terme, cette alerte intervient dans une période particulièrement sensible, à l'approche des vacances et des grands départs. Les transports cargo sont également concernés. Elle soulève des questions sur la résilience de nos infrastructures aéroportuaires, sur la sécurité d'approvisionnement des aéroports wallons et sur les conséquences potentielles pour les voyageurs.

Au-delà du risque immédiat, cette situation rappelle aussi la dépendance du secteur aérien à des chaînes d'approvisionnement internationales exposées à des chocs extérieurs, avec des effets possibles sur le maintien des vols, les coûts pour les compagnies et, in fine, les tarifs proposés aux passagers.

Quelle analyse faites-vous du risque de pénurie de kérosène évoqué par ACI Europe pour les prochaines semaines et les prochains mois ? Les aéroports wallons disposent-ils, à ce stade, de garanties suffisantes quant à la sécurité de leur approvisionnement en carburant aérien ? Existe-t-il des plans de coordination ou de gestion de crise avec les gestionnaires aéroportuaires et les autres niveaux de pouvoir en cas de tensions prolongées sur l'approvisionnement ? Quelle pourrait être, selon vous, l'incidence d'une telle situation sur les voyageurs au départ de la Wallonie, notamment en matière de maintien des vols et d'évolution du prix du billet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les inquiétudes exprimées par l'ACI Europe concernant un risque de pénurie de kérosène s'inscrivent effectivement dans un contexte international particulièrement tendu. La fermeture du détroit d'Ormuz depuis le 28 février dernier, combinée à une forte dépendance de l'Europe – à hauteur d'environ 50 % – vis-à-vis des approvisionnements en provenance du Moyen-Orient, exerce une pression réelle sur les chaînes d'approvisionnement en carburant aérien.

L'ACI Europe a donc publiquement demandé qu'une politique active soit mise en place par l'Union européenne autour de la production de carburant pour avions, de la gestion des réserves commerciales et stratégiques de fuel et des importations. Parmi les pistes envisagées figurent des achats conjoints de carburant, sur le modèle de ceux mis en place pour le gaz, ainsi qu'un assouplissement des obligations de constitution de réserves stratégiques.

Les stocks stratégiques constituent une réserve qui peut être libérée en cas de pénurie ou de difficulté d'approvisionnement. En Belgique, notamment en raison de notre position privilégiée au sein de l'axe Amsterdam-Rotterdam-Anvers, principale porte d'entrée du pétrole en Europe, l'approvisionnement ne présente pas de signe de difficulté ni d'essoufflement à l'heure actuelle. La situation peut toutefois varier en fonction des différents pays européens et nous pouvons nous attendre à des difficultés d'approvisionnement à l'échelle européenne. Les stocks stratégiques belges ont pour vocation de soutenir la situation en Belgique ; ils seront libérés si l'on constate des difficultés sur nos marchés.

Si la Commission européenne indique qu'aucune pénurie n'est avérée à ce stade, elle reconnaît néanmoins que des difficultés d'approvisionnement, en particulier pour les carburants d'aviation, pourraient survenir prochainement. La situation est d'autant plus sensible que les capacités de production des raffineries européennes ne permettent pas, à ce stade, de compenser pleinement une éventuelle diminution durable des importations.

Par ailleurs, l'augmentation significative du prix du fioul a un impact sur la demande de cargo, la rentabilité des compagnies aériennes et le prix du transport par avion. Il me revient que l'Union européenne a mis en place un groupe de coordination pétrolier sur l'approvisionnement en carburant d'aviation, qui agit en tant qu'expert pour la coordination de la politique énergétique et la réponse aux crises rencontrées.

S'agissant plus spécifiquement des aéroports wallons, BSCA m'informe qu'aucun problème d'approvisionnement n'est actuellement signalé et que les principaux fournisseurs de carburant, tels que TotalEnergies et Q8, ont confirmé la sécurisation des volumes nécessaires. Il convient également de rappeler que les aéroports n'achètent pas directement le kérosène : les contrats d'approvisionnement relèvent exclusivement des compagnies aériennes. Dans le cas de BSCA, le principal opérateur, Ryanair, dispose d'accords de long terme couvrant tant les volumes que les conditions tarifaires.

Le rôle des gestionnaires aéroportuaires se limite ainsi au stockage, au contrôle de la qualité et à l'avitaillement des aéronefs. La gestion des vols, les décisions de programmation et la fixation des prix des billets relèvent entièrement des compagnies aériennes. À ce stade, le programme des vols pour la saison estivale, entamée le 29 mars, demeure stable et soutenu ; aucune hausse du prix des billets n'a été observée pour les vols au départ de Charleroi.

Pour ce qui concerne Liege Airport, l'alimentation en kérosène repose partiellement sur le pipeline de l'OTAN, qui transite par Glons, et est complétée par des livraisons par camion. Aucune restriction n'y est actuellement en vigueur, même s'il n'est pas exclu que la situation puisse se tendre dans les semaines ou les mois à venir, en fonction de l'évolution du contexte géopolitique.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Vous avez tout à fait raison, Madame la Ministre. Il faut reconnaître que le partenaire de BSCA, bien que parfois un peu tumultueux, a les avions les plus modernes – qui consomment donc moins – et qu'il a, comme à son habitude, négocié des contrats à longue durée qui lui permettent de s'approvisionner, d'autant plus qu'il a des vols un peu moins longs. Je suis plutôt inquiet par

rapport aux cargos, car ce sont des quantités très importantes ; là, on pourrait avoir des restrictions.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le projet d'installation d'un quartier de la
défense à l'aérodrome de Cerfontaine »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le projet d'installation d'un quartier de la défense à l'aérodrome de Cerfontaine ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, on a été un peu surpris, même si, avec le ministre Francken, on en a l'habitude. Il y a quelques jours, le nouveau gestionnaire de l'aérodrome de Cerfontaine inaugurerait le lancement de la saison 2026 par un événement festif, souhaitant donner un nouveau souffle au site et développer des activités plus écoresponsables, notamment avec l'utilisation d'un avion électrique pour l'école de parachutisme. Je trouve que c'est une excellente nouvelle, notamment pour le développement des lacs de l'Eau d'Heure. Or, alors que le site semble connaître une nouvelle dynamique, nous avons appris que le ministre de la Défense ambitionne de développer un quartier de la Défense sur le site de l'aérodrome afin d'accueillir une unité de pointage à l'échéance 2035.

Avez-vous pu prendre connaissance de ce plan de quartier de la Défense, en particulier le projet à Cerfontaine ?

Quelle est l'ampleur de celui-ci et quelle sera son emprise sur le site ? Ce projet a-t-il été évoqué avec les nouveaux gestionnaires lors de la négociation pour la reprise du site ? Ce fait nouveau est-il de nature à remettre en cause le contrat d'exploitation ? Allez-vous devoir revoir celui-ci ou prévoir une clause de rendez-vous si le projet de la défense devait se confirmer dans quelques années ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le Gouvernement fédéral a validé, le vendredi 20 mars 2026, le plan « Quartier de la défense », qui fait partie de la vision stratégique de la Défense. Tout comme vous, je n'ai eu connaissance des éléments qu'il contient que par des articles de presse. Il en est de même d'ailleurs pour la SOWAER, qui est

détentriche d'un droit réel sur le site de l'aérodrome de Cerfontaine, sous forme d'un bail emphytéotique valable jusqu'en 2053.

Ce plan « Quartier de la défense » est disponible sur le site de la Défense. À la lecture de ces éléments et en l'absence d'informations des autorités fédérales, j'ai interpellé par courrier le ministre de la Défense pour connaître la nature exacte du projet envisagé, ainsi que son calendrier et les implications potentielles pour le site de l'aérodrome de Cerfontaine. Si la Défense souhaite concrétiser ce projet, elle devra entrer en discussion avec la SOWAER, qui est propriétaire du terrain.

Enfin, concernant les nouveaux exploitants du site, ils ont, comme tout le monde, pris connaissance de ce projet par voie de presse. Au stade où se trouve le projet de la défense, ils n'ont vu aucun inconvénient à poursuivre l'avancement du processus de reprise du site.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci pour cette précision. On verra les prochaines annonces, mais c'est un peu surprenant.

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'évolution du cadre relatif au
développement des communautés d'énergie
renouvelable (CER) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'évolution du cadre relatif au développement des communautés d'énergie renouvelable (CER) ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'an dernier, vous aviez annoncé une simplification, une évolution du cadre relatif au développement des communautés d'énergie renouvelable. La réforme du cadre relatif au partage d'énergie, en ce compris la communauté d'énergie renouvelable, était en cours. Pour rappel, 45 recommandations avaient été identifiées dans ce cadre.

Où en est-on dans les travaux ? Surtout, de quelle manière les recommandations de la CWaPE ont-elles été traitées et analysées ? Quelles sont les perspectives par rapport à ce dossier ?

Le 1^{er} mai 2025, la MOT et l'ARFE avaient lancé un projet européen consacré aux communautés d'énergie transfrontalières, c'est-à-dire porté par une structure transfrontalière ou regroupant des acteurs, des activités ou des financements provenant des deux côtés d'une frontière. Ce projet a été soutenu par la DG REGIO et visait à accompagner, avec un soutien technique par REScoop EU, le développement de ces communautés d'énergie sur le territoire transfrontalier. J'avais déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec vous, puisque l'idée est d'encourager l'émergence d'énergie transfrontalière et surtout de renforcer cette dimension transfrontalière dans ces territoires.

Vous m'aviez expliqué la possibilité de réaliser un partage d'énergie transrégional, le cas échéant sur base d'accords de coopération, et que ce volet ne faisait pas partie des orientations étudiées dans le projet de réforme du cadre relatif au partage d'énergie. Cela étant, vous restiez ouverte au fait d'analyser toutes les sollicitations, les informations objectives complémentaires sur le sujet. Dans le cadre de l'avancée des travaux, avez-vous déjà pu réfléchir à cet aspect ? La Wallonie étudie-t-elle à présent les quatre communautés d'énergie transfrontalières et la manière de les soutenir ou même de les développer ? Où en est-on dans toute cette réflexion, dans l'élaboration des travaux ?

J'ai une question et je mets ma casquette de parlementaire du Benelux : ne serait-il pas opportun d'avoir une réflexion à l'échelle du Benelux sur la réglementation des communautés d'énergie ? Avec d'autres collègues parlementaires wallons, j'ai eu l'occasion d'échanger sur ce volet au sein de la Grande Région. C'est une réflexion qui est venue à notre esprit.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, en ce qui concerne les communautés d'énergie, je vais brièvement rappeler ce que dit la DPR : « Les cadres normatif, régulateur, tarifaire et administratif relatifs aux partages d'énergie seront simplifiés et complétés pour permettre l'exploitation du plein potentiel des différents modèles de partage. Le potentiel des entreprises, des associations et des pouvoirs publics sera pleinement exploité dans ce nouveau cadre ».

Les communautés d'énergie découlent de directives européennes et traduisent la volonté de donner un rôle actif aux consommateurs en leur permettant d'exercer collectivement diverses activités sur le marché de l'énergie. Elles prennent actuellement deux formes : d'une part, la communauté d'énergie renouvelable, axée sur le partage local d'énergie renouvelable, et, d'autre part, la communauté d'énergie citoyenne, plus flexible et ouverte aux grandes entreprises en tant que participantes.

Outre un effort de simplification et d'opérationnalisation des régimes existants, notre réforme envisage la création d'une troisième forme de communauté sui generis qui serait ouverte aux grandes entreprises. La transposition des dernières directives européennes liées à l'énergie renouvelable et au marché de l'énergie facilitera l'échange d'énergie sans création d'une personne morale.

Je vous confirme que les travaux se poursuivent, notamment sur la base du rapport de la CWaPE, lequel a impliqué une large consultation publique organisée par la CWaPE elle-même. Je souhaite présenter cette réforme au Gouvernement en première lecture au troisième trimestre de cette année.

Nos efforts se concentrent actuellement sur la réforme des communautés d'énergie au sein de nos frontières régionales. Nous n'avons pas reçu pour l'instant de demande portant sur des communautés d'énergie transfrontalières, mais nous restons ouverts à analyser cette question en fonction des demandes et des opportunités qui pourraient se présenter.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je suis adepte des communautés d'énergie parce que c'est l'une des solutions d'avenir. Au cœur de l'Europe, elles se développent de manières différentes en fonction des législations. Il est important de faire évoluer le cadre, comme vous le faites à travers cette réforme. J'accueille favorablement la création de ce troisième volet dédié aux grandes entreprises.

Par rapport au volet transfrontalier, il ne faut pas créer quelque chose de nouveau, mais qu'il y ait une discussion entre les administrations et une simplification des procédures. Actuellement, les communautés d'énergie transfrontalière n'existent qu'entre la Flandre et les Pays-Bas. Il faut avoir des régimes globaux plutôt que recréer un système.

(M. Cloquet, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la problématique des déclarations
d'installation de batterie de stockage chez les
***prosumers* »**

Question orale
de M. Olivier Maroy
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les batteries domestiques et le risque de
perte de compensation pour les *prosumers* »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Goffinet, sur « la problématique des déclarations d'installation de batterie de stockage chez les *prosumers* » ;
- M. Maroy, sur « les batteries domestiques et le risque de perte de compensation pour les *prosumers* ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, des articles de presse récents mettent en évidence les différences de traitement entre les *prosumers* wallons selon leur gestionnaire de réseau, notamment quant à l'installation de batteries de stockage. Dans certains cas, cette installation entraînerait un relevé d'index intermédiaire avec, pour conséquence, la perte d'une partie du surplus annuel de production, ce qui peut avoir des conséquences importantes pour ces *prosumers*.

En septembre 2025, la CWaPE vous aurait transmis une note d'orientation sur cette problématique.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette note d'information ?

Pouvez-vous préciser les suites réservées et les éventuelles décisions qui en découlent ?

Comment expliquez-vous ces disparités de traitement entre zones desservies par les différents GRD ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir une équité entre tous les *prosumers* wallons ?

Envisagez-vous une adaptation du cadre réglementaire pour éviter que l'installation de batteries, pourtant encouragée dans le cadre de la transition énergétique, ne pénalise financièrement les citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, ma question recoupe évidemment celle de mon excellente collègue, Mme Goffinet.

Effectivement, j'ai pu lire dans le courrier des lecteurs certaines réactions de *prosumers*. Ces réactions, l'association BeProsumer les a compilées. Cette association a récemment attiré l'attention sur les effets pervers que peut produire la déclaration d'une batterie domestique pour les *prosumers* bénéficiant encore du mécanisme de compensation, c'est-à-dire disposant d'un compteur qui tourne à l'envers.

Concrètement, l'utilisation du formulaire UP10 peut entraîner un relevé d'index transmis au fournisseur et, dans certains cas – pas dans tous les cas –, une facturation intermédiaire. Cela peut avoir pour conséquence une interruption du cycle annuel de compensation et la perte de l'électricité injectée durant la période estivale. Autrement dit, il y a une perte de surplus annuel de production.

L'impact financier – vous vous en doutez – peut atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros. Il s'agit par ailleurs de ménages qui ont souvent investi dans une batterie pour faire face à des décrochages ou à un décalage entre leur production et leur consommation.

Cette problématique – Mme Goffinet en a parlé – a été signalée par la CWaPE fin 2025, qui a transmis à votre cabinet plusieurs pistes de solution, notamment la possibilité de transmettre les index sans déclencher de facturation intermédiaire, ce qui me semble une bonne piste.

Dans ce contexte, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier et sur les suites réservées aux propositions formulées par la CWaPE ? Cette piste consistant à dissocier la transmission des index de toute facturation intermédiaire est-elle aujourd'hui privilégiée ? A contrario, quelles alternatives le Gouvernement envisage-t-il afin d'apporter une réponse rapide à cette problématique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, la CWaPE m'a effectivement transmis, en septembre 2025, une note d'information sur l'application de la compensation pour un *prosumer* disposant d'une installation de stockage. Cette note a été complétée en mars 2026 par une proposition d'initiative relative au risque d'interruption du cycle de compensation à la suite de la mise en service d'une installation de stockage.

Cette démarche fait suite aux alertes formulées fin 2025 par BeProsumer, qui a signalé au régulateur que certaines modalités opérationnelles pouvaient perturber le cycle annuel de compensation lors de l'installation d'un système de stockage.

Dans la continuité de ces constats et des retours des acteurs concernés, le régulateur a proposé une piste visant à lever un frein au déploiement des batteries domestiques tout en évitant une rupture du cycle de compensation annuel.

Ainsi, la CWaPE met en évidence que le tarif *prosumer* est exclusivement déterminé sur la base de la puissance nette développable de l'installation de production. À ce titre, la présence d'une installation de stockage n'a aucune incidence sur le niveau du tarif *prosumer* appliqué.

De la même manière, le cadre relatif à la fin de la compensation prévoit que seule une modification de l'installation de production est susceptible d'entraîner la perte du bénéfice de la compensation. L'adjonction d'une batterie de stockage en tant que telle n'est pas assimilée à une telle modification et n'affecte pas le droit à la compensation, pour autant qu'elle n'entraîne pas une augmentation de la puissance nette développable au-delà des seuils réglementaires.

En revanche, les modalités opérationnelles de notification imposées par les prescriptions techniques, en l'occurrence les SC10 et 11, peuvent, dans la pratique, conduire à des relevés d'index intermédiaires qui sont, en effet, susceptibles d'interrompre le cycle annuel de compensation.

Les disparités de traitement, observées entre *prosumers* selon leur zone de desserte s'explique principalement par des différences de mise en œuvre opérationnelle des obligations techniques et administratives lors de la déclaration d'une installation de stockage et non par des différences dans le cadre réglementaire applicable qui est bien identique sur l'ensemble du territoire wallon.

Concrètement, lors de l'installation d'une batterie domestique, un relevé d'index est généralement réalisé dans le cadre des procédures de notification et de contrôle technique. Si ces index sont transmis par le gestionnaire de réseau au marché comme des index définitifs, le fournisseur peut être amené à établir une facture intermédiaire. Cette facturation a pour effet d'interrompre le cycle annuel de compensation, ce qui peut être financièrement défavorable pour le *prosumer*, sans que son droit à la compensation soit remis en cause.

Or, tous les gestionnaires de réseaux n'appliquent pas ces procédures de la même manière. Certains ont adapté leurs pratiques afin que les index relevés à l'occasion de l'installation d'une batterie soient traités à titre purement technique et ne déclenchent pas de

facturation dans le but de préserver le cycle de compensation annuelle. D'autres appliquent de manière plus stricte les processus actuellement en vigueur et transmettent systématiquement les index au marché, estimant que cela garantit la traçabilité et la cohérence des données échangées avec les fournisseurs.

Ces différences d'interprétation et de pratiques expliquent le sentiment d'iniquité ressenti par certains citoyens. Elles mettent en évidence la nécessité de clarifier et d'harmoniser le traitement des relevés d'index liés à des interventions techniques, telles que l'installation d'une batterie, afin d'assurer une égalité de traitement entre tous les *prosumers* wallons, quel que soit leur gestionnaire de réseau.

Le régulateur a dès lors chargé Resa d'évaluer la possibilité de prévoir un statut informatif, n'impliquant pas une facturation de décompte, pour les index communiqués au marché au travers des messages MIG envoyés au marché à la suite de la mise en service d'une installation de stockage, couplée à l'installation photovoltaïque existante d'un *prosumer* bénéficiant de la compensation. Resa n'a pas encore remis les résultats de son analyse.

La CWaPE considère que la problématique ne doit pas se limiter au seul cas des batteries de stockage. D'autres interventions techniques, telles que les augmentations de puissance du compteur ou certaines adaptations du raccordement, peuvent également entraîner des relevés d'index susceptibles de perturber le cycle annuel de compensation. Le régulateur préconise dès lors de mieux distinguer les relevés d'index réalisés à des fins purement techniques de ceux devant entraîner une transmission au marché et une facturation.

Mon cabinet analyse avec l'administration les pistes permettant de clarifier le cadre. Je ne manquerai pas d'y donner suite.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, simplifiez-nous tout cela ! Comme vous l'avez évoqué, ce qui est important, c'est l'égalité de traitement. On peut parfois avoir le sentiment que, dans la réalité, ce n'est pas le cas, mais il faut absolument que nos citoyens se sentent traités de la même manière. Il est donc important de clarifier la situation. J'entends qu'il n'y a pas que le volet batteries, mais aussi d'autres aspects, ce qui me semble bien compliqué et un schmilblick pas possible. Je vous fais confiance, mais travaillez rapidement pour simplifier cela et y voir clair avec une bonne communication vis-à-vis des GRD.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – On se pince, Madame la Ministre, en vous écoutant. Quel exemple de ce que

nous devons combattre ! Il y a un moment où il faut que le bon sens revienne. Il faut une égalité de traitement entre les différentes personnes qui ont installé des panneaux photovoltaïques, sachant que, comme je l'ai dit dans ma question, bien souvent, ceux qui ont installé une batterie l'ont fait parce qu'ils font face à des décrochages. Voilà que l'on essaie encore de leur compliquer la vie. Ce n'est pas la mer à boire de demander qu'ils soient tous logés à la même enseigne et que le fait d'installer une batterie n'implique pas automatiquement, chez certains GRD, une facturation intermédiaire, ce qui occasionne pour les *prosumers* une perte de plusieurs centaines d'euros.

La CWaPE a demandé à Resa d'étudier une solution. À la place de la CWaPE, je ne leur demanderais pas d'étudier une solution, mais d'arrêter de facturer de manière intermédiaire.

Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour taper du poing sur la table. C'est du bon sens. Il faut protéger ceux qui ont investi dans une installation qui leur a parfois coûté plus de 10 000 euros. Il faut siffler la fin de la récréation. Je compte sur vous.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 29 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

de M. Eddy Fontaine

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la Wallonie face à l'urgence d'agir en matière de surprofits énergétiques et de justice sociale »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise énergétique fragilisant la Wallonie et l'absence de réponse politique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Fontaine, sur « la Wallonie face à l'urgence d'agir en matière de surprofits énergétiques et de justice sociale » ;
- Mme Özen, sur « la crise énergétique fragilisant la Wallonie et l'absence de réponse politique ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la flambée des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité dans un contexte de fortes tensions géopolitiques relance tout à fait légitimement le débat sur les surprofits réalisés par certaines grandes entreprises du secteur énergétique. Certains articles de presse de ce matin en faisaient état. Ce débat n'est pas théorique, il touche directement la Wallonie, avec une pression croissante sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts énergétiques des entreprises. Dans le même temps s'installe un sentiment d'injustice de voir certains acteurs capter des rentes exceptionnelles liées à la crise, sans contribution proportionnée à l'effort collectif.

L'Union européenne avait déjà mis en place, en 2022, une contribution de solidarité sur ces bénéfices exceptionnels.

Partagez-vous ce constat d'un déséquilibre entre la hausse des prix subie par les citoyens et citoyennes et les profits réalisés dans le secteur énergétique ? La Wallonie est-elle associée aux discussions fédérales et européennes sur la mise en place ou le renforcement d'un tel mécanisme ? Êtes-vous favorable à une contribution sur les surprofits énergétiques afin de financer des mesures ciblées de soutien aux ménages et aux entreprises en Wallonie ? Comment comptez-vous, concrètement, utiliser ces leviers pour protéger le pouvoir d'achat et amortir le choc énergétique aussi

bien pour les citoyens et citoyennes que notre tissu économique en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, la guerre au Moyen-Orient impacte lourdement nos citoyens et nos entreprises en faisant grimper le coût de l'énergie. Les prix explosent, le diesel est à près de 2,5 euros le litre, le mazout en forte hausse avec un impact particulièrement lourd en Wallonie, le gaz et l'électricité sont aussi en hausse, nous pouvons nous rejoindre sur ces constats. Là où les chemins divergent, c'est sur l'action. Malgré cela, votre Gouvernement fait un choix clair, il n'y a pas de réponse structurelle.

Par ailleurs, plusieurs analyses récentes montrent clairement que tous les Belges ne sont pas égaux face à la crise énergétique, et que la Wallonie est la région la plus exposée. Les raisons sont connues : un recours beaucoup plus important au mazout, puisque près de quatre ménages sur 10 l'utilisent, un parc de logements plus énergivore, et une dépendance plus forte à la voiture, avec 85 % des déplacements effectués en auto. À cela s'ajoute une réalité sociale : des revenus plus faibles en moyenne, ce qui rend l'impact de la crise encore plus lourd. Autrement dit, la Wallonie est plus vulnérable. Partagez-vous ce constat d'une exposition accrue de la Wallonie à la crise énergétique ? Si oui, comment expliquez-vous que, malgré cette situation spécifique, la Wallonie ne prenne aujourd'hui aucune initiative propre pour protéger ses citoyens, alors même que les annonces de mesures fédérales d'ores et déjà insuffisantes ne sont toujours pas implémentées ?

Quelles mesures spécifiques à la réalité wallonne entendez-vous proposer ? Comptez-vous porter cette situation au Comité de concertation ? Considérez-vous que la Wallonie peut continuer à subir une crise qu'elle encaisse pourtant plus durement que les autres Régions ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, notre objectif reste bien celui d'une transition réussie de manière efficace et soutenable avec les citoyens et les entreprises. Continuer à investir dans la transition énergétique, c'est aussi permettre à tous d'accéder à une énergie plus résiliente face aux crises énergétiques et moins dépendante des énergies fossiles. Par conséquent, on amortit aussi la hausse des prix de ces énergies.

En matière d'aide directe, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, une réponse publique massive et généralisée n'est pas envisageable à ce stade. Tout simplement parce que nous n'en avons ni les leviers ni les moyens. Je me suis déjà exprimée à ce sujet et au

sujet de l'absence de levier immédiat de la Wallonie. Je vous renvoie à mes propos à la plénière du 8 avril dernier, au sujet des mesures envisagées pour répondre aux tensions actuelles sur le marché de l'énergie.

La stratégie du Gouvernement repose sur la prudence budgétaire, le ciblage des interventions et le renforcement des politiques structurelles. D'autant plus que la situation reste en partie conjoncturelle, comme en ont témoigné les baisses à la suite de l'annonce de la trêve dans la guerre au Moyen-Orient. À cet égard, on salue l'action du Gouvernement fédéral de mettre en place un dispositif d'aides ciblées pour les ménages vulnérables et les travailleurs dont les frais de déplacement augmentent.

Madame Özen, vous évoquez l'absence de mesures structurelles, mais vous nous demandez des mesures ponctuelles, alors que, précisément, ce dont on a besoin maintenant, ce sont des mesures structurelles. Ce sont précisément des mesures et réformes structurelles que je suis en train de mener.

Sans cela, on continuera à dépenser de l'argent du contribuable, de crise en crise, en passant complètement à côté de l'objectif, celui de construire la résilience du territoire. Ces réformes structurelles sont dans l'accord de gouvernement. Je vais en citer quelques-unes, mais on est en plein dedans. Je pense à :

- la flexibilité, pour retrouver de la puissance sur notre réseau ;
- la rénovation, qui doit être ciblée sur les ménages qui en ont véritablement besoin ;
- le développement d'un mix énergétique décarbonée pour renforcer notre autonomie ;
- un vrai cockpit régional pour définir les ambitions énergétiques de la Région et développer nos réseaux ;
- la réforme du loyer chaud, qui va permettre aux SLSP de réinvestir sans perdre et de rénover les logements ;
- la mise en place d'un système de rénovation énergétique, qui doit voir le jour au 1^{er} octobre 2026 ;
- la réforme de la législation qui encadre le déploiement du photovoltaïque résidentiel, pour faciliter toutes les solutions de tiers investisseur ;
- la réforme de la législation relative au partage d'énergie, dont on a parlé ce matin ;
- la mise en place d'une norme énergétique ;
- des mesures de communication autour des gestes économiseurs d'énergie, autour de la tarification incitative pour permettre aux gens de déplacer leur consommation, lorsque c'est possible, aux plages horaires où l'électricité est moins chère.

Monsieur Fontaine, en ce qui concerne votre question sur la taxation et sur les surprofits liés à la crise énergétique par certaines entreprises, il s'agit d'une compétence fédérale. Comme vous le savez, dans le contexte de la crise énergétique de 2022 et

conformément au règlement européen 2022/1854, un plafonnement temporaire des recettes des producteurs d'électricité à faible coût marginal – le nucléaire, le renouvelable et l'hydraulique – avait effectivement été instauré, les revenus excédentaires étant affectés au financement des mesures de soutien.

Une contribution de solidarité temporaire avait également été introduite pour les entreprises actives dans les secteurs du pétrole, du gaz et du raffinage, qui ciblaient les bénéfices excédentaires réalisés en 2022 et 2023. Ces dispositifs ont visé un cadre ciblé et très limité dans le temps. Les projets de taxation générale et rétroactive de l'ensemble des surprofits n'ont pas été retenus en raison de contraintes juridiques et constitutionnelles. Il revient au Fédéral de se prononcer sur ce type de mesures. Au niveau régional, je vous confirme que les taux de soutien aux énergies renouvelables sont révisés régulièrement et que toute hausse du prix du marché de l'électricité est intégrée dans le calcul du soutien auquel les producteurs ont droit. Il y a vraiment cette adaptation du système.

Pour conclure, je continue de dire que je veillerai à protéger les citoyens, non pas au travers de mesures ponctuelles aux effets limités, mais bien au travers de réformes structurelles.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez bien voulu partager avec nous ce jour. Vous avez évoqué une situation conjoncturelle, on en est bien d'accord. Néanmoins, cette situation conjoncturelle, il faudra juste me l'expliquer, puisque j'évoquais un titre de presse ce matin qui évoquait 15 milliards d'euros en trois ans, depuis la Belgique, pour TotalEnergies et une autre société énergétique. Convenez que c'est une conjoncture qui dure depuis trois ans.

Concernant la taxation, Madame la Ministre, j'ai bien pris note – et je m'en doutais un peu – que c'est au Fédéral. Un Kern se réunit ce soir, à 20 heures, pour trouver des solutions, mais qui seront très limitées et ciblées. Je n'ai pas de problème avec le fait que les mesures soient ciblées, mais, en plus, elles seront très limitées.

Vous m'avez un tout petit peu rassuré sur le taux de soutien qui, en Wallonie, est révisé régulièrement.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vais me répéter, mais quatre ménages wallons sur 10 dépendent du mazout. Les logements sont vieux, donc énergivores. Il y a l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité. Quatre-vingt-cinq pour cent des trajets se font aujourd'hui en voiture pour aller travailler. Les revenus sont trop faibles. Il y a une réalité qui est propre à la Wallonie, qui est frappée davantage par cette crise

énergétique. Ce que je ne comprends pas, c'est vraiment l'absence de réponse politique propre à cette réalité, alors même que les annonces fédérales sont inexistantes, voire non appliquées.

Vous dites que votre but est de protéger les ménages par des mesures structurelles. J'attends toujours. En attendant, ce Gouvernement a littéralement abandonné les ménages, les petits indépendants et les PME, qui subissent de plein fouet l'explosion des prix de l'énergie.

Il n'y a rien du tout pour amortir ce choc. J'attends toujours vos mesures structurelles, et je serai attentive aux mesures que vous prendrez.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la trajectoire climatique des villes
wallonnes face aux objectifs climatiques à
l'horizon 2030 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la trajectoire climatique des villes wallonnes face aux objectifs climatiques à l'horizon 2030 ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Ville de Charleroi a récemment indiqué avoir réduit ses émissions de CO₂ de 32 % depuis 1990. Ce résultat témoigne d'efforts déjà engagés au niveau local, notamment à travers le développement de réseaux de chaleur, le remplacement progressif de chaudières au mazout dans les bâtiments publics, le déploiement de bornes de recharge, l'amélioration de l'éclairage public ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ces avancées sont encourageantes, mais elles semblent néanmoins insuffisantes pour atteindre l'objectif de réduction de 55 % des émissions à l'horizon 2030, tel qu'inscrit dans les engagements climatiques européens et internationaux.

Les autorités locales estiment que leurs leviers d'action atteignent aujourd'hui certaines limites, et qu'un soutien renforcé des niveaux régional et fédéral sera indispensable, en particulier en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de mobilité bas-

carbone et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Au-delà du seul cas carolorégien, cette situation pose plus largement la question de la capacité des villes et communes wallonnes à tenir leurs engagements climatiques, ainsi que de l'accompagnement que la Wallonie peut leur apporter.

Quelle analyse faites-vous de la trajectoire actuelle de réduction des émissions de CO₂ des grandes villes wallonnes, notamment de la situation de Charleroi ? La Wallonie dispose-t-elle d'une évaluation de l'écart restant à combler pour permettre aux pouvoirs locaux d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 ? Quelles mesures ou quels leviers le Gouvernement wallon a-t-il mis en place pour soutenir plus efficacement les communes dans leurs politiques de réduction des émissions et d'adaptation climatique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, en préambule, permettez-moi de vous rappeler comment s'évalue le bilan de la Wallonie en émissions de gaz à effet de serre. Chaque année, l'Agence wallonne de l'air et du climat établit des inventaires à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon. Cela se base sur des valeurs d'activité : la quantité produite de matière, les kilomètres parcourus, le volume de gaz ou de mazout consommé, et cetera. Ces valeurs sont multipliées par des facteurs d'activité.

On n'a pas une spatialisation des inventaires. Au sens strict du respect des engagements, il n'y a par exemple pas de comptabilisation à l'échelle d'une ville. Cela se comprend lorsqu'il est question, par exemple, d'émissions industrielles ou de ventes de carburant.

Pour réduire les émissions, le Gouvernement wallon met en place des politiques formalisées dans le PACE, le plan Air-Climat-Énergie. Parmi les mesures prises, le Gouvernement soutient l'idée des plans d'action locaux en matière de climat, les fameux PAEDC.

Ces plans sont des outils locaux de planification des politiques, avec des objectifs de réduction des émissions. Ils ne sont pas additionnables stricto sensu dans le cadre des calculs des objectifs contraignants régionaux. Les PAEDC doivent être considérés comme des éléments structurants des mesures locales.

Outre les budgets ordinaires ou extraordinaires des communes, certaines mesures locales sont potentiellement financées par des soutiens régionaux comme les subsides en mobilité et infrastructures, par exemple.

Les PAEDC sont des outils de planification qui permettent également une communication vers les

citoyens, dans l'optique de l'appropriation de mesures nécessaires, mais parfois contraignantes. Je ne peux avoir qu'une vision positive et encourageante pour toutes les municipalités qui se sont engagées dans un travail de transition de leur territoire.

Les PAEDC sont aussi des éléments structurants en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le Gouvernement y apportera une attention particulière dans le cadre de la construction en cours de la stratégie d'adaptation de la Wallonie et de son plan d'action qui va aboutir cette année.

S'agissant de la compétence Pouvoirs locaux, ce travail se fera en collaboration avec mon collègue, François Desquesnes, qui garantira l'articulation des PAEDC avec le futur cadre régional.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il faut saluer les efforts déjà réalisés par les villes, qui leur permettent de continuer sur cette voie en assurant la collaboration avec la Région et les autres niveaux de pouvoir. Il est important d'objectiver les écarts, de savoir où nous sommes et ce qu'il reste à accomplir, et ce, tout en identifiant les leviers les plus efficaces pour y parvenir.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Morreale, sur « la réforme des certificats verts et l'impact sur la facture des ménages » ;
- Mme Morreale, sur « la nécessité de bloquer les législations européennes aggravant le coût de l'énergie » ;
- Mme Bernard, sur « le non-recours aux fonds Kyoto et Énergie face à la crise énergétique » ;
- Mme Bernard, sur « les leviers wallons pour diminuer la facture d'énergie des ménages » ;
- Mme Bernard, sur « l'augmentation du prix de l'électricité pour l'industrie en Wallonie » ;
- Mme Morreale, sur « la crise énergétique entre les discours d'inquiétude et l'absence de réponse pour les ménages wallons » ;
- Mme Goffinet, sur « l'état d'avancement de la stratégie intervectorielle en matière énergétique » ;
- Mme Goffinet, sur « les déclarations de Mme la Ministre sur la réglementation européenne en matière d'énergie et de climat » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de Mme Dejardin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les coopératives citoyennes comme acteurs de l'indépendance énergétique wallonne » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 14 heures 23 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
M. Philippe Defeyt, Économiste et Membre de Corenove
M. Yves Evrard, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Olivier Maroy, Président
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
M. André Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB)

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACI	Airports Council International (Aviation civile internationale)
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APL	association de promotion du logement
ARFE	Association des régions frontalières européennes
BCE	Banque centrale européenne
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
BNB	Banque nationale de Belgique
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CER	communauté(s) d'énergie renouvelable
CICD2	crédit d'impôt différé, cessible et divisible
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DG	directeur général / direction générale
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
EU	European Union (Union européenne)
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
ISOC	impôt des sociétés
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KPMG	Klynveld Peat Marwick Goerdeler (réseau anglo-néerlandais de cabinets d'audit et de conseil)
MIG	message implementation guide (registre de consommation d'électricité)
MOT	Mission opérationnelle transfrontalière
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PAEDC	plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
REScoop	Renewable Energy Source Cooperative (Fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable)
RTG	Reubsauts, Thibaut et Gilles (noms des architectes-concepteurs des pavillons de construction rapide érigés dans les années 1960 pour les besoins de l'enseignement en Belgique)
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
Statbel	Office belge de statistique
STEP	Strategic Technologies for Europe Platform (plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe »)
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée